SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

Extrait des comptes consolidés au 31 décembre 2025

27 février 2026

Extrait des comptes consolidés

1.1 États financiers consolidés

1.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Chiffre d'affaires	**5.1**	**1 211,7**	**1 217,4**
Coût des ventes	5.2	(448,4)	(435,7)
Marge brute		**763,3**	**781,7**
Autres produits et charges opérationnels	5.3	(257,7)	(257,3)
Charges de personnel	5.4	(289,2)	(293,1)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		(163,5)	(136,1)
Plans d'attribution gratuite d'actions	5.5	(1,8)	(4,0)
Résultat opérationnel courant		**51,2**	**91,2**
Autres produits et charges	5.6	(35,2)	(30,8)
Résultat opérationnel		**16,0**	**60,4**
Produits et charges financiers		(1,8)	(1,4)
Coût de l'endettement financier net		(30,6)	(28,3)
Résultat financier	**5.7**	**(32,4)**	**(29,7)**
Résultat avant impôt		**(16,4)**	**30,7**
Impôt sur le résultat	5.8	(7,2)	(14,1)
Résultat net		**(23,6)**	**16,6**
Résultat net - part du Groupe		**(23,6)**	**16,6**
Résultat de base par action - part du Groupe *(en €)*	5.9	(0,31)	0,21
Résultat dilué par action - part du Groupe *(en €)* [1]	5.9	(0,31)	0,21

(1) Le résultat par action dilué ne pouvant pas avoir un effet relutif, il était donc identique au 31 décembre 2024 au résultat par action.

1.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Résultat net		**(23,6)**	**16,6**
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	6.13	0,6	0,1
Éléments non recyclables en résultat		**0,6**	**0,1**
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt	6.17	(0,2)	0,5
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		3,6	(9,3)
Éléments recyclables en résultat		**3,4**	**(8,8)**
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		**4,0**	**(8,7)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**(19,6)**	**7,8**

1.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Goodwill	6.1.1	604,3	585,5
Marques	6.1.2	663,0	660,3
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	12,1	10,4
Immobilisations corporelles	6.2	79,7	70,8
Droits d'utilisation	6.3.1	464,0	400,4
Actifs financiers non courants	6.5	16,8	14,2
Actif d'impôts différés	5.8.2	29,6	27,2
Actif non courant		**1 869,6**	**1 768,8**
Stocks	6.6	260,2	233,0
Créances clients et comptes rattachés	6.7	69,0	60,0
Autres actifs courants	6.8	50,8	40,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	48,5	47,4
Actif courant		**428,5**	**380,9**
TOTAL ACTIF		**2 298,1**	**2 149,7**

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Capital social		83,9	86,2
Primes		949,5	947,3
Réserves et report à nouveau		133,3	142,8
Actions d'auto-contrôle		(3,6)	(4,6)
Capitaux propres - part du Groupe	**6.10**	**1 163,1**	**1 171,7**
Total des capitaux propres		**1 163,1**	**1 171,7**
Dettes locatives à long terme	6.3.2	343,5	293,3
Dettes financières à long terme	6.11	158,7	90,5
Autres passifs non courants	6.11	0,6	0,7
Provisions non courantes	6.12	4,9	4,4
Provisions pour engagements de retraites à prestations définies	6.13	4,6	4,9
Passif d'impôts différés	5.8.2	163,9	164,3
Passifs non courants		**676,2**	**558,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.14	143,4	138,8
Dettes locatives à court terme	6.3.2	100,7	90,5
Concours bancaires et dettes financières à court terme	6.11	126,4	103,7
Provisions courantes	6.12	1,6	1,8
Autres passifs courants	6.15	86,7	85,1
Passifs courants		**458,8**	**419,9**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 298,1**	**2 149,7**

1.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Résultat avant impôts	6.1.1.1	**(16,4)**	**30,7**
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		163,5	136,1
Résultat financier		32,4	29,7
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		35,3	32,8
Capacité d'autofinancement		**214,7**	**229,3**
(Augment.)/dimin. des créances clients et autres débiteurs et charges constatées d'avance		16,3	11,5
(Augment.)/dimin. des stocks nets de provisions		25,2	19,7
Augment./(dimin.) des dettes fournisseurs et autres créditeurs		(12,2)	4,2
Besoin en fonds de roulement		**29,3**	**35,4**
Impôts sur le résultat remboursés/(payés)		(10,1)	(11,6)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**233,9**	**253,2**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.2 / 6.2	(43,7)	(31,6)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,5	2,0
Acquisition d'instruments financiers		(1,6)	(1,7)
Cession d'instruments financiers		3,8	3,3
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(38,8)**	**(28,0)**
Programme de rachat d'actions propres		(0,4)	(1,3)
Remboursement des dettes financières	6.11	(55,5)	(74,6)
Remboursement dette locative	6.3	(127,5)	(116,7)
Autres produits et charges financiers	5.7	(0,3)	(2,7)
Intérêts financiers versés	5.7	(18,9)	(13,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		**(202,6)**	**(208,4)**
Écarts de change nets		0,5	(1,6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		**(7,0)**	**15,2**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		50,9	48,5
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		(17,2)	(21,7)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**6.9**	**33,7**	**26,8**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		48,5	47,4
Soldes créditeurs de banques à la clôture		(21,7)	(5,5)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**6.9**	**26,8**	**41,9**

1.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves et report à nouveau
SOLDE AU 1er JANVIER 2024	**6.10.1**	**76 288 530**	**83,9**	**949,6**	**(5,0)**	**140,2**
Résultat net au 31 décembre 2023		-	-	-	-	-
Écarts actuariels cumulés sur régimes de retraite à prestations définies, nets d'impôts		-	-	-	-	-
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		-	-	-	-	-
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt		-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-
Résultat global total		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Affectation du résultat N-1		-	-	-	-	11,2
Dividendes versés		-	-	-	-	-
Augmentation/réduction de capital		-	-	-	-	-
Conversion des actions gratuites		-	-	-	-	-
Conversion des actions de préférence G			-	-	-	-
Plans d'attribution gratuite d'actions		-	-	-	1,8	1,1
Acquisition de titres d'auto-contrôle		-	-	-	(0,4)	-
Total des opérations avec les actionnaires			**-**	**-**	**1,4**	**12,3**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024		**76 288 530**	**83,9**	**949,5**	**(3,6)**	**152,5**
Résultat net au 31 décembre 2025		-	-	-	-	-
Écarts actuariels cumulés sur régimes de retraite à prestations définies, nets d'impôts		-	-	-	-	-
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		-	-	-	-	-
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt		-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat global total		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Affectation du résultat N-1		-	-	-	-	(23,6)
Dividendes versés		-	-	-	-	-
Augmentation/réduction de capital		-	-	-	-	-
Conversion des actions gratuites		-	-	-	-	-
Conversion des actions de préférence G		2 038 368	2,2	(2,2)	-	-
Plans d'attribution gratuite d'actions		-	-	-	0,1	1,7
Acquisition de titres d'auto-contrôle		-	-	-	(1,0)	-
Total des opérations avec les actionnaires		**2 038 368**	**2,2**	**(2,2)**	**(1,0)**	**(21,9)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025		**78 326 898**	**86,2**	**947,3**	**(4,6)**	**130,6**

Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	Écarts de conversion	Couverture de flux de trésorerie futurs	Résultat net - Part du Groupe	Total Part du Groupe	Total des capitaux propres
1,3	**(0,9)**	**(0,2)**	**11,2**	**1 180,1**	**1 180,1**
-	-	-	(23,6)	(23,6)	(23,6)
0,6	-	-	-	0,6	0,6
-	3,6	-	-	3,6	3,6
-	-	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)
0,6	3,6	(0,2)	-	4,0	4,0
0,6	**3,6**	**(0,2)**	**(23,6)**	**(19,6)**	**(19,6)**
-	-	-	(11,2)	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	2,9	2,9
-	-	-	-	(0,4)	(0,4)
-	**-**	**-**	**(11,2)**	**2,4**	**2,4**
1,9	**2,8**	**(0,4)**	**(23,6)**	**1 163,1**	**1 163,1**
-	-	-	16,6	16,6	16,6
0,1	-	-	-	0,1	0,1
-	(9,3)	-	-	(9,3)	(9,3)
-	-	0,5		0,5	0,5
0,1	(9,3)	0,5	-	(8,7)	(8,7)
0,1	**(9,3)**	**0,5**		**7,8**	**7,8**
-	-	-	23,6	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	1,8	1,8
-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
-	**-**	**-**	**23,6**	**0,8**	**0,8**
2,0	**(6,5)**	**0,1**	**16,6**	**1 171,7**	**1 171,7**

Note 1 Informations générales

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 février 2026 et seront soumis à approbation lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2026.

Les comptes consolidés présentés sont « résumés » dans la mesure où ils comportent les seules notes annexes présentant un caractère significatif ou permettant de comprendre les évolutions de l'activité et de la situation financière du Groupe au cours de l'exercice. Ils sont extraits des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration comportant l'ensemble des Notes annexes requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

SMCP SA a été constituée en France le 19 avril 2016 sous la forme d'une Société Anonyme par actions.

Le Groupe consolidé (le « Groupe ») comprend la société mère, SMCP SA, et ses filiales. Le siège social de la Société est établi au 49, rue Étienne Marcel, 75001 Paris, France. Elle est cotée sur Euronext Paris depuis octobre 2017.

Les principales activités du Groupe sont la création et la commercialisation de vêtements et d'accessoires sur le segment du luxe accessible sous les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac, principalement dans des boutiques, *corners* de grands magasins ou sites Internet en propre, en France et à l'international.

Au 31 décembre 2025, le Groupe exploite 1 630 magasins (dont 746 Sandro, 624 Maje, 184 Claudie Pierlot et 76 Fursac), dont 1 227 gérés en propre (dont 539 Sandro, 453 Maje, 166 Claudie Pierlot et 69 Fursac), et 403 gérés à travers des partenariats. Ces marques sont présentes à l'international dans 59 pays.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

Conversion d'actions de préférence

Le 1er janvier 2025, l'intégralité des 697 343 ADP G ont été converties en actions ordinaires. En conséquence, il a été procédé à l'émission de 2 735 711 actions ordinaires nouvellement créées et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence. Le capital social se compose désormais de 78 326 898 actions ordinaires et s'élève à 86 159 587,80 euros.

Actionnariat

Le 11 août 2025, un communiqué de presse a été diffusé annonçant que la participation de 15,5% du capital de SMCP qui avait été cédée en 2021 à Dynamic Treasure Group a été restituée à European Topsoho S.à r.l. (ETS). Pour mémoire, ETS a été placée en procédure de faillite en février 2023 et est actuellement administrée par un curateur sous la supervision de la justice luxembourgeoise.

Le 27 novembre 2025, un communiqué de presse a été diffusé annonçant le lancement d'un processus de cession de participations pouvant aller jusqu'à 51,2% de son capital (cf. chapitre 7, partie 7.1.2 "Evolution de l'actionnariat").

Il était alors précisé :

- que le processus durerait plusieurs mois ;
- qu'au cas où la participation acquise représenterait plus de 30% du capital de la société, l'acquéreur de ce bloc (agissant seul ou de concert) pourrait être tenu de déposer un projet d'offre publique sur la totalité des actions SMCP ;
- qu'il n'existait néanmoins aucune certitude que ce processus aboutisse favorablement et que la décision finale de cession appartiendrait aux détenteurs des participations susvisées.

1.3 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 couvrent l'année civile 2025.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS, *cf.* Note 2.2) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2025 ; aucune norme ou interprétation n'a fait l'objet d'une application anticipée.

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne (*cf.* Note 2.2 pour le détail des nouveaux textes appliqués et des textes ultérieurement applicables).

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe SMCP de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées et approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS *(International Financial Reporting Standards)*, les IAS *(International Accounting Standards)* et les interprétations de l'IFRS IC *(International Financial Reporting Standards Interpretations Committee)*.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet du droit de l'Union européenne à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/homepage.html.

2.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLICABLE À SMCP

2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et applicables au 1er janvier 2025

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2025 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables postérieurement au 1er janvier 2026

IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers ». Les effets de l'application de la norme IFRS 18 sur la présentation des états financiers, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2027, sont en cours d'analyse.

2.2.3 Normes, amendements et interprétations publiés et non encore approuvés par l'Union européenne

- Amélioration à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ; Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers ».
- Améliorations annuelles – Processus annuel d'amélioration des normes IFRS1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

2.3 MÉTHODES COMPTABLES

Dans chacune des notes annexes de ce document, les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées dans une zone de texte en surbrillance.

2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige de la Direction qu'elle pose des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers. Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- l'évaluation des actifs incorporels, des marques et du *goodwill* (Note 6.4) ;
- l'évaluation des actifs d'impôts différés (Note 5.8) ;
- la détermination des provisions (Note 6.12) ;
- l'estimation des hypothèses de renouvellement des baux et l'évaluation des droits d'utilisation correspondants, ainsi que leurs valeurs résiduelles éventuelles en particulier celle des droits au bail dans l'environnement français (Note 6.3) ;
- les dépréciations des stocks (Note 6.6) ;
- les provisions retours IFRS 15 (Note 5.1).

Un changement des circonstances sur lesquelles sont fondées ces estimations, l'obtention de nouvelles informations ou l'expérience acquise peuvent conduire la direction à réexaminer ces estimations. De fait, les estimations utilisées au 31 décembre 2025 pourraient subir des modifications significatives à l'avenir.

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ce rapport.

2.5 PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES

À l'heure actuelle, l'exposition du groupe SMCP aux conséquences du changement climatique reste limitée, et ses impacts sur les états financiers sont jugés peu significatifs.

Le Groupe mesure depuis plusieurs années les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité et est engagé dans une stratégie de réduction de son empreinte carbone. À ce titre, le Groupe s'est engagé à réduire en valeur absolue entre 2021 et 2030 de 42,5 % ses émissions directes (consommation d'énergie des sites principalement) et de 25 % ses émissions indirectes liées à la production et au transport des produits. Ces objectifs ont été validés en décembre 2024 par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), organisation internationale de référence évaluant de façon indépendante la compatibilité des trajectoires carbone des entreprises avec les objectifs fixés par l'accord de Paris sur le climat.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur un plan d'actions reposant sur :

- le recours à des matières à plus faible impact environnemental (recyclées, biologiques, etc.) ;
- l'amélioration de la performance énergétique des fournisseurs ;
- la réduction du transport aérien ;
- la gestion des stocks *via* le *demand planning ;*
- l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable dans les boutiques et la réduction de leur consommation d'énergie.

En ce qui concerne l'impact sur les *business plans*, sur la base desquels les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont réalisés, l'exécution de cette stratégie se traduit à la fois :

- par certains investissements (Capex, dont les investissements de rénovations de boutiques) ;
- par des dépenses figurant en compte de résultat (charges opérationnelles, notamment les coûts de fret ou des matières premières) ;
- ainsi que par la prise en compte de certaines hypothèses de construction des business plans (par exemple, le ratio entre le coût d'approvisionnement des produits par SMCP et le prix de vente au client final).

Ces éléments sont pris en compte dans la construction financière des business plans, en particulier à court terme, en se fondant sur la connaissance des hypothèses actuelles et les évolutions jugées les plus probables à court terme.

À plus long terme, les effets du changement climatique ne sont pas chiffrables à ce stade.

2.6 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique les normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont l'ensemble des entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées à la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année et appliquent les règles et méthodes comptables définies par le Groupe.

L'ensemble des filiales détenues par le Groupe sont comprises dans le périmètre de consolidation (Note 8.4).

2.7 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

2.7.1 Opérations et soldes

Les états financiers libellés en devises étrangères des entités consolidées par le Groupe sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Le taux de change s'entend par rapport à l'euro, qui est la monnaie de présentation des états financiers du Groupe.

Les états financiers de ces entités qui ont été établis dans une devise fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- au taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou au taux de change moyen durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion résultant de cette méthode sont ainsi attribuables à l'écart entre le taux de conversion utilisé à la fin de l'année précédente, ou pendant l'année en cours, et le taux utilisé à la fin de l'année suivante. Ils sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les charges, les produits et les flux de chacun des deux exercices ont été convertis au taux moyen.

Les actifs et les passifs ont été convertis au taux de clôture en vigueur au 31 décembre 2025.

2.7.2 Taux de change en vigueur au 31 décembre

Le tableau ci-après présente les taux de change appliqués aux opérations :

		31/12/2024		31/12/2025	
		Clôture	Moyenne 12 mois	Clôture	Moyenne 12 mois
EURO	EUR/EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
FRANC SUISSE	EUR/CHF	0,9412	0,9526	0,9314	0,9370
LIVRE STERLING	EUR/GBP	0,8292	0,8466	0,8726	0,8568
COURONNE DANOISE	EUR/DKK	7,4578	7,4589	7,4689	7,4634
COURONNE NORVÉGIENNE	EUR/NOK	11,7950	11,6290	11,8430	11,7173
COURONNE SUÉDOISE	EUR/SEK	11,4590	11,4325	10,8215	11,0663
DOLLAR US	EUR/USD	1,0389	1,0824	1,1750	1,1300
DOLLAR CANADIEN	EUR/CAD	1,4948	1,4821	1,6088	1,5787
YUAN CHINOIS	EUR/CNY	7,5833	7,7875	8,2262	8,1185
DOLLAR DE HONG KONG	EUR/HKD	8,0686	8,4454	9,1464	8,8104
DOLLAR DE SINGAPOUR	EUR/SGD	1,4164	1,4458	1,5105	1,4756
PATACA DE MACAO	EUR/MOP	8,2845	8,6888	9,4137	9,0794
DOLLAR DE TAÏWAN	EUR/TWD	34,1374	34,7436	36,8720	35,1852
YEN JAPONAIS	EUR/JPY	163,0600	163,8519	184,0900	169,0400
RINGGIT MALAISIEN	EUR/MYR	4,6454	4,9503	4,7682	4,8339
DOLLAR AUSTRALIEN	EUR/AUD	1,6772	1,6397	1,7581	1,7518
DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS	EUR/NZD	1,8532	1,7880	2,0380	1,9422

Note 3 Variations de périmètre

Le Groupe n'a pas constaté de variation de périmètre au cours des exercices clos au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

Note 4 Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges, y compris du chiffre d'affaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité, et :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

4.1 LES SECTEURS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

Les activités de SMCP sont gérées à travers quatre secteurs opérationnels isolables au sens d'IFRS 8, correspondant aux quatre marques, chacune ayant sa clientèle propre :

- Sandro ;
- Maje ;
- Autres marques : Claudie Pierlot & Fursac.

Chaque marque dispose d'une identité propre avec des équipes de création dédiées et joue un rôle primordial dans la stratégie du Groupe. Elles sont dirigées et gérées par des équipes dirigeantes distinctes qui disposent d'une information financière propre à chaque marque. Il n'y a pas de chiffre d'affaires inter-secteurs opérationnels.

Le principal décideur opérationnel est le Comité exécutif de SMCP SA qui examine les activités et la performance de chacune des quatre marques à fréquence mensuelle.

Les marques Claudie Pierlot et Fursac sont regroupées au sein d'un même regroupement de secteurs pour les raisons suivantes :

- leur couverture géographique est très proche, l'essentiel de leur activité étant réalisée en France et en Europe (part du chiffre d'affaires supérieure à 95 % en 2025) ;
- leurs moyens logistiques ont été mis en commun ;
- leur marge brute et leur marge d'EBITDA à long terme sont similaires ;
- leur poids en termes d'activité est peu significatif aux bornes du Groupe SMCP (en 2025, Claudie Pierlot et Fursac ont réalisé conjointement 11,8 % du chiffre d'affaires consolidé).

4.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les tableaux ci-après présentent les informations financières par secteur opérationnel au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024. Les notions d'EBITDA ajusté, EBITDA ajusté hors IFRS 16 et EBIT ajusté sont définies en page suivante.

(En millions d'euros)	Sandro	Maje	Autres Marques	Autres et Holdings	31/12/2025
Chiffre d'affaires	**608,8**	**464,9**	**143,7**	**-**	**1 217,4**
EBITDA ajusté	135,8	98,2	(2,7)	-	231,3
EBITDA ajusté hors IFRS 16	77,4	53,6	(16,4)	-	114,6
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(68,8)	(51,7)	(15,6)	-	(136,1)
EBIT ajusté	**67,0**	**46,5**	**(18,3)**	**-**	**95,2**
Goodwill	338,5	239,5	7,5	-	585,5
Droits d'utilisation	183,1	131,0	42,2	44,1	400,4
Immobilisations incorporelles	321,2	227,7	117,8	4,0	670,7
Immobilisations corporelles	31,9	25,1	8,2	5,6	70,8
Investissements [1]	12,9	9,9	2,0	8,5	33,3

(1) Au 31 décembre 2025, les investissements se décomposent comme suit : (*cf.* Note 6.1.1.4 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ») et hors droits d'utilisation :
- achats d'immobilisations corporelles : 26,5 M€ ;
- achats d'actifs incorporels : 6,0 M€ ;
- achats d'instruments financiers : 1,7 M€ ;
- variation des dettes sur fournisseurs d'immobilisations : -0,9 M€

(En millions d'euros)	Sandro	Maje	Autres Marques	Autres et Holdings	31/12/2024
Chiffre d'affaires	**605,2**	**458,3**	**148,2**	**-**	**1 211,7**
EBITDA ajusté	126,0	94,3	(3,8)	-	216,5
EBITDA ajusté hors IFRS 16	63,7	44,4	(19,1)	-	89,0
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(82,1)	(63,7)	(17,7)	-	(163,5)
EBIT ajusté	**43,9**	**30,6**	**(21,5)**	**-**	**53,0**
Goodwill	338,7	239,7	25,9	-	604,3
Droits d'utilisation	231,0	147,0	52,1	33,9	464,0
Immobilisations incorporelles	322,0	228,1	118,1	6,9	675,1
Immobilisations corporelles	35,7	27,0	10,6	6,4	79,7
Investissements [1]	17,5	18,1	5,0	4,7	45,3

(1) Au 31 décembre 2024, les investissements se décomposent comme suit (*cf.* la Note 6.1.1.4 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ») et hors droits d'utilisation :

- achats d'immobilisations corporelles : 35,4 M€ ;
- achats d'actifs incorporels : 9,1 M€ ;
- achats d'instruments financiers : 1,6 M€ ;
- variation des dettes sur fournisseurs d'immobilisations : -0,8 M€

Les charges opérationnelles des holdings sont refacturées au prorata du chiffre d'affaires aux marques avec un *mark-up*.

4.3 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration de SMCP SA évalue la performance des trois regroupements de secteur pour prendre ses décisions opérationnelles, notamment les indicateurs clés suivants : nombre de points de vente, la croissance sur une base comparable (*like-for-like*), l'EBITDA ajusté et la marge d'EBITDA ajusté, l'EBIT ajusté et la marge d'EBIT ajusté.

L'EBITDA est un indicateur non défini par les normes IFRS et est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel courant déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions. L'EBITDA ajusté est défini par le Groupe comme étant l'EBITDA avant charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites. L'EBITDA ajusté hors IFRS 16 correspond à l'EBITDA ajusté retraité des loyers fixes.

L'EBIT ajusté est un indicateur non défini par les normes IFRS et est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel courant déduction faite des charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites.

La variation organique du chiffre d'affaires, à taux de change et périmètre constants, s'est élevée à +1,7 % en 2025 par rapport à 2024.

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Résultat opérationnel courant	**51,2**	**91,2**
Plans d'attribution d'actions gratuites	1,8	4,0
EBIT ajusté	**53,0**	**95,2**
Dotations aux amortissements et aux provisions	163,5	136,1
EBITDA ajusté	**216,5**	**231,3**
Impact IFRS 16	(127,5)	(116,7)
EBITDA AJUSTÉ HORS IFRS 16	**89,0**	**114,6**

4.4 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone géographique EMEA sur laquelle le Groupe opère ses activités inclut les pays européens à l'exception de la France (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et les Pays-Bas) ainsi que le Moyen-Orient (notamment les Émirats Arabes Unis) et l'Asie centrale.

La zone Amérique regroupe principalement les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Mexique et, plus marginalement, depuis 2025, quelques pays d'Amérique du Sud.

La zone géographique APAC regroupe les activités du Groupe dans les différentes zones d'Asie Pacifique (notamment la Chine continentale, Hong Kong SAR, la Corée du Sud, Singapour, la Thaïlande, la Malaisie et l'Australie) et en Inde.

Le chiffre d'affaires lié à la vente en gros et à la vente en ligne est affecté en fonction du lieu de résidence du client.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et les actifs par région géographique de livraison :

(En millions d'euros)	**France**	**EMEA**	**Amérique**	**APAC**	**31/12/2025**
Chiffre d'affaires	411,4	430,4	192,5	183,1	1 217,4
Actifs non courants	1 510,8	117,2	77,5	63,3	1 768,8

(En millions d'euros)	**France**	**EMEA**	**Amérique**	**APAC**	**31/12/2024**
Chiffre d'affaires	417,8	403,2	182,8	207,9	1 211,7
Actifs non courants	1 555,3	129,5	100,8	84,0	1 869,6

4.5 INFORMATIONS PAR CLIENT-CLÉ

Compte tenu du modèle d'affaires du Groupe, avec une part très réduite de ventes réalisées auprès de distributeurs tiers, SMCP n'est pas exposé à une concentration significative de ses clients. Dès lors, aucun client n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes du Groupe au cours de la période close le 31 décembre 2025.

Note 5 Informations sur le compte de résultat

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires représente le total des ventes (ventes au détail, ventes en grand magasin, ventes à des partenaires locaux…) net des remises, ristournes, TVA et autres taxes sur les ventes, mais avant déduction des droits versés aux grands magasins et commissions versées aux affiliés.

Présentation des activités du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits au travers de divers canaux de distribution :

- l'activité *retail* – comprend le réseau de boutiques détenues en propre, y compris les *outlets* pour la commercialisation de ses anciennes collections. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait pour le montant de la vente directe au client final. Il en est de même pour les concessions ou *corners* dans les grands magasins, exploités en propre par le Groupe, même lorsque les grands magasins agissent en tant qu'agent et encaissent le montant de la vente pour le compte du Groupe, qu'ils reversent au Groupe ;
- le recours à des affiliés (principalement en France) : la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait également pour le montant de la vente au client final ;
- le recours à des partenariats locaux, ou *wholesale/partnered retail* (dans les pays où le Groupe n'exploite pas directement ses points de vente), est utilisé dès que cela se révèle nécessaire pour une bonne implantation locale ou compte tenu de la réglementation applicable. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à la sortie de l'entrepôt ;
- les ventes en ligne comprennent les ventes réalisées par le Groupe sur ses propres sites Internet, ainsi que *via* des plateformes tierces, notamment les sites Internet des grands magasins. Elles sont reconnues à la livraison.

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Ventes de marchandises	1 211,7	1 217,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 211,7**	**1 217,4**

Par canal de distribution, les ventes du Groupe se présentent ainsi :

Chiffre d'affaires 2024

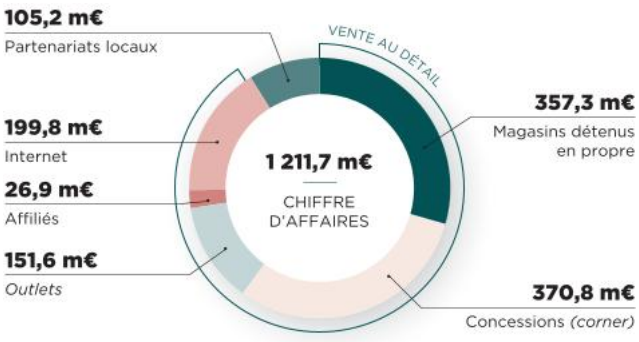

Chiffre d'affaires 2025

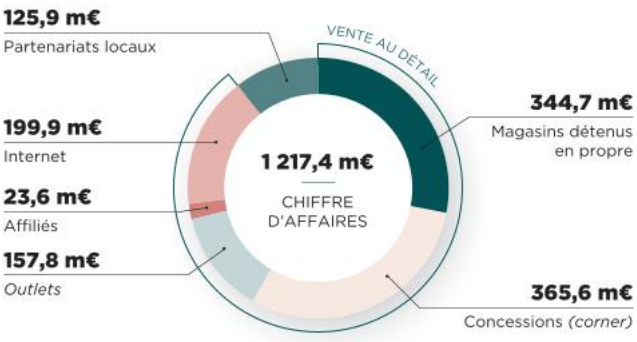

5.2 COÛT DES VENTES

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend :

- la consommation des matières premières et des produits, augmentée des frais de sous-traitance et des frais accessoires (douane...) ;
- les commissions versées aux affiliés, aux grands magasins, ainsi qu'aux sites Internet tiers.

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Matières premières consommées	(66,5)	(57,2)
Produits finis consommés	(172,6)	(170,8)
Sous-traitance et frais accessoires	(71,0)	(73,8)
Commissions	(136,9)	(131,0)
Gain/(perte) net de change sur éléments opérationnels	(1,3)	(2,9)
COÛT DES VENTES	**(448,4)**	**(435,7)**

5.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Autres produits opérationnels	22,6	12,8
Loyers [1]	(24,1)	(28,1)
Autres charges externes [2]	(151,0)	(138,2)
Honoraires	(35,9)	(38,7)
Prestations de service	(38,2)	(37,8)
Achats non stockés de matériel et fournitures	(14,0)	(11,5)
Autres taxes	(17,1)	(15,8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(257,7)**	**(257,3)**

(1) Le montant des loyers correspond à la part variable des loyers, charges locatives, contrats de location à court terme ou portant sur des actifs de faible valeur.
(2) Les Autres charges externes correspondent principalement au transport sur ventes et aux dépenses de marketing.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Salaires et traitements	(220,6)	(222,2)
Charges sociales	(56,4)	(57,6)
Autres charges de personnel	(5,8)	(6,2)
Participation	(6,4)	(7,1)
CHARGES DE PERSONNEL	**(289,2)**	**(293,1)**

5.5 PAIEMENTS EN ACTIONS

Paiements en actions

Le Groupe a accordé des options qui seront réglées en instruments de capitaux propres. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés en résultat pour les plans postérieurs à l'introduction en Bourse qui a eu lieu le 20 octobre 2017, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation par le Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Le modèle Monte-Carlo est également utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

La charge supportée au cours de l'exercice au titre des plans d'attribution d'actions gratuites s'est élevée à 4,0 millions d'euros (dont 0,6 million d'euros de charges sociales).

Plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan n° 5		Plan n° 6		Plan n° 7		Plan n° 8		Plan n°9
Plan d'attribution d'actions gratuites	**Janvier 2022**	**Juillet 2022**	**Janvier 2023**	**Juillet 2023**	**Janvier 2024**	**Juillet 2024**	**Janvier 2025**	**Juillet 2025**	**Janvier 2026**
Date d'attribution initiale	01/01/2022	01/07/2022	01/01/2023	01/07/2023	01/01/2024	01/07/2024	01/01/2025	01/07/2025	01/01/2026
Période d'acquisition des droits	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Date de disponibilité	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026	01/07/2026	31/03/2027	01/07/2027	31/03/2028	01/07/2028	31/03/2029
Date d'acquisition définitive	31/03/2024 31/03/2025	30/09/2024 30/09/2025	01/01/2026	01/07/2026	31/03/2027	01/07/2027	31/03/2028	01/07/2028	31/03/2029
Nombre de bénéficiaires à l'origine	102	10	111	7	114	17	108	12	118
Nombre attribué à l'origine	987 600	28 780	1 139 380	22 510	1 475 600	49 300	1 475 900	89 600	1 243 400
Nombre en circulation au 31/12/2024	289 096	5 300	520 661	12 005	1 027 678	35 880			
Nombre annulé sur l'exercice	(177 270)	(3 980)	(144 270)	(3 557)	8 855	1 775	(65 000)	(3 800)	
Nombre exercé sur l'exercice [1]	(111 826)	(1 320)							
Nombre d'actions remises sur l'exercice [2]							1 475 900	89 600	
Nombre renoncé sur l'exercice									
Nombre en circulation au 31/12/2025			376 391	8 448	1 036 533	37 655	1 410 900	85 800	
Nombre exerçable sur l'exercice									
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Charge au titre de l'exercice *(en M€)*	-	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0	1,5	0,1	-

(1) Le nombre exercé sur l'exercice correspond aux nombres d'actions livrées aux Directeurs, managers et certains collaborateurs du Groupe.
(2) Le nombre d'actions remises correspond aux nombres d'actions attribuées.

Pour le plan n° 5, les conditions de performance reposent sur une condition externe (comparaison de l'évolution du cours de Bourse de SMCP avec celle de l'indice CAC *Mid and Small* entre la date d'attribution initiale et la date anniversaire d'attribution 2 et 3 ans après) à hauteur de 20 % et d'une condition interne (atteinte d'une moyenne de 2 et 3 ans d'EBIT) à hauteur de 70 % et d'une condition de RSE à hauteur de 10 % (atteinte d'une moyenne de 2 et 3 ans d'objectifs RSE).

Pour les plans n° 6, 7, 8 et 9, les conditions de performance reposent sur une condition externe (comparaison de l'évolution du cours de Bourse de SMCP avec celle de l'indice CAC Mid and Small entre la date d'attribution initiale et la date anniversaire d'attribution trois ans après) à hauteur de 30 %, et de deux conditions internes (atteinte d'une moyenne de trois ans d'EBIT à hauteur de 30 % et d'une moyenne de trois ans de chiffre d'affaires à hauteur de 20 %) et des conditions de RSE à hauteur de 20 % (atteinte d'une moyenne de trois ans d'objectifs RSE).

Les plans n° 5, 6, 7, 8 et 9 ont en outre une condition de présence à la date anniversaire d'attribution, de deux et trois ans pour le plan n° 5 et de trois ans pour les plans n° 6, 7, 8 et 9.

SMCP SA détenait 213 099 actions au 31 décembre 2024 lui permettant la livraison de 111 826 actions en avril 2025, 1 320 actions en juillet 2025. 400 000 actions ont été achetées via un programme de rachat d'actions au cours du premier semestre 2025. SMCP SA détient 499 953 actions au 31 décembre 2025.

5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges regroupent les éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité récurrente du Groupe. Cette rubrique comprend notamment :

(i) les coûts encourus lors de l'acquisition de nouvelles entités ;

(ii) les dotations nettes des reprises de dépréciations des marques, des droits au bail, droits d'utilisation et du *goodwill* ;

Le Groupe présente les autres produits et les autres charges de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

(En millions d'euros)	**31/12/2024**	31/12/2025
Autres produits	0,2	-
Autres charges	(35,4)	(30,8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**(35,2)**	**(30,8)**

Les autres produits et charges se composent des éléments suivants :

(En millions d'euros)	**31/12/2024**	31/12/2025
Dépréciation de *goodwill* [1]	(22,4)	(18,8)
Dépréciation de marque	-	(2,7)
Dépréciation des droits d'utilisation et autres actifs immobilisés [2]	(12,4)	(8,1)
Coûts de transition et d'acquisition	(0,6)	(0,5)
Autres	0,2	(0,7)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**(35,2)**	**(30,8)**

(1) Au 31 décembre 2025, le Groupe a réalisé des tests de perte de valeur sur ses actifs à durée indéfinie entraînant la constatation d'une dépréciation de goodwill de 18,8 millions d'euros et concerne principalement l'UGT autres marques (Claudie Pierlot et Fursac) (*cf.* Note 6.1.1) La dépréciation constatée en 2024 concernait la marque Claudie Pierlot.

(2) Au 31 décembre 2025, le Groupe a également réalisé des tests de perte de valeur sur ses droits d'utilisation incluant ses droits au bail entraînant la constatation d'une dépréciation de 8,1 millions d'euros (*cf.* Notes 6.3.1 & 6.4.1).

5.7 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers regroupent les produits et charges d'intérêts courus sur les créances et les dettes, évalués sur la base du taux d'intérêt effectif (principalement pour les dettes financières à moyen et long terme ainsi que les concours bancaires courants). Ils regroupent également les gains et pertes de change sur les opérations de financements internes ainsi que sur instruments financiers dérivés et les dividendes perçus. Les produits et charges d'intérêts comprennent également les charges d'intérêts imputées aux avantages à long terme des salariés (IAS 19 « Avantages du personnel »), ainsi que l'actualisation des provisions non courantes (IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »).

(En millions d'euros)	**31/12/2024**	**31/12/2025**
Charges d'intérêts d'emprunts	(30,6)	(28,3)
– *Ligne de crédit revolving & NEU CP*	*(4,7)*	*(3,1)*
– *Term loan A*	*(5,9)*	*(4,8)*
– *PGE*	*(5,6)*	*(4,1)*
– *IFRS 16*	*(12,2)*	*(15,2)*
– *Autres*	*(1,8)*	*(1,1)*
Gain/(perte) net de change sur éléments financiers	(0,1)	(1,7)
Autres frais financiers (y compris agios sur les découverts bancaires)	(2,0)	0,3
RÉSULTAT FINANCIER	**(32,4)**	**(29,7)**

Les 13,1 millions d'euros de charges d'intérêts (hors IFRS 16) sont constitués d'intérêts payés (*cf.* Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 6.1.1.4).

Les prêts contractés en vertu de la Facilité de crédit portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR de la période tirée majoré de la marge applicable.

La marge est échelonnée en fonction du ratio de levier (dette nette totale/EBITDA consolidé du Groupe). À la clôture de l'exercice, la marge applicable était de 2,15 % par an pour le *Term loan A* et 1,75 % par an pour la ligne de crédit *revolving*.

Le taux d'intérêt moyen de la dette tirée hors dette locative ressort à 5,0 % sur l'exercice 2025.

5.8 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Elle est comptabilisée dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux regroupements d'entreprises ou aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sur le résultat imposable de l'exercice représentent la charge fiscale déterminée sur la base des taux d'imposition adoptés à la date de clôture, et l'ensemble des ajustements éventuels des dettes fiscales exigibles calculés pour les exercices antérieurs.

Imposition différée

Les actifs et passifs d'impôts différés ajustent la charge d'impôt exigible de l'impact des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs des entités consolidées et leur valeur fiscale.

Toutefois, un actif/passif d'impôts différés n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui, d'une part, n'est pas un regroupement d'entreprises, et d'autre part, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif d'impôts différés ou du règlement du passif d'impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourront être imputées les différences temporaires et les pertes fiscales non utilisées. Pour les différences temporaires imposables au titre des participations dans les filiales, les impôts différés sont comptabilisés à moins que le Groupe ne soit en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

5.8.1 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comprend la charge d'impôts exigibles pour l'exercice et les impôts différés liés aux différences temporaires :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Impôts différés	(0,2)	(0,6)
Impôts exigibles	(7,0)	(13,5)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	**(7,2)**	**(14,1)**

5.8.2 Situation fiscale différée

a) Impôts différés au 31 décembre 2025

(En millions d'euros)	31/12/2024	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion	31/12/2025	Actif d'impôts différés	Passif d'impôts différés
Retraitement des engagements de retraite	0,8	0.1	-	-	0,9	0,9	
Élimination des résultats internes (marges en stock)	10,9	(0,4)	-	(0,7)	9,8	9,8	
Activation de reports déficitaires	5,1	(1,3)	-	(0,2)	3,5	3,5	
Juste valeur des marques et des droits au bail	(178,9)	0,9	-	-	(178,0)		(178,0)
Retraitement des contrats de location	10,0	(0,5)	-	(0,4)	9,1	9,1	
SaaS	0,6	(0,1)	-	-	0,5	0,5	
Autres retraitements*	17,4	0,7	(0,2)	(0,6)	17,3	3,4	13,8
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)	**(134,3)**	**(0,7)**	**(0,2)**	**(1,9)**	**(137,1)**	**27,2**	**(164,2)**

* Concerne principalement les différences temporaires entre normes comptables locales et fiscalité.

(En millions d'euros)	31/12/2023	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion	31/12/2024	Actif d'impôts différés	Passif d'impôts différés
Retraitement des engagements de retraite	0,9	0,1	(0,2)	-	0,8	0,8	-
Élimination des résultats internes (marges en stock)	13,6	(3,0)	-	0,3	10,9	10,9	-
Activation de reports déficitaires	4,8	0,2	-	0,1	5,1	5,1	-
Juste valeur des marques et des droits au bail	(179,8)	0,8	-	-	(178,9)	-	(178,9)
Retraitement des contrats de location	9,1	0,7	-	0,2	10,0	10,0	-
SaaS	0,7	(0,1)	-	-	0,6	0,6	-
Autres retraitements*	15,7	1,2	0,1	0,3	17,4	2,2	15,0
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)	**(134,9)**	**(0,2)**	**(0,1)**	**0,9**	**(134,3)**	**29,6**	**(163,9)**

* Concerne principalement les différences temporaires entre normes comptables locales et fiscalité.

b) Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Taux d'impôt standard en France [1]	25,83 %	25,83 %
Effet des différences et des variations de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	(4,2 %)	(1,0 %)
Dépréciation du *goodwill*	(35,6 %)	15,4 %
Effet des plans LTI dénoués en action	(0,2 %)	(3,6) %
Autres différences permanentes	(6,3 %)	3,4 %
Effet des crédits d'impôt et des impôts à taux réduit	(1,4 %)	(1,2 %)
Impôts différés d'exercices antérieurs reconnus sur l'exercice	2,3 %	(0,9 %)
Variation d'impôt différé non constatée	(16,4 %)	4,0 %
Autres variations d'impôts différés	(1,7 %)	0,2 %
Taux effectif d'impôt sur les sociétés	**(37,9 %)**	**42,1 %**
Autres impôts basés sur la valeur ajoutée [2]	(7,6 %)	3,9 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	**(45,4 %)**	**46,0 %**

(1) Le taux d'impôt standard en France tient compte de la contribution de solidarité (3,3 %).
(2) Les impôts basés sur la valeur ajoutée (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises relative aux sociétés françaises, IRAP en Italie et *Trade Tax* en Allemagne…) sont traités en « Impôts sur le résultat » conformément à IAS 12.

c) Activation des reports fiscaux déficitaires

Le Groupe active les pertes fiscales de ses filiales lorsque les conditions requises par IAS 12 « Impôt sur le résultat » sont remplies. Le taux d'imposition appliqué est le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au bilan sur la base des perspectives et des plans d'activité élaborés pour chaque filiale.

Au 31 décembre 2025, les reports déficitaires activés du Groupe représentent un actif d'impôts différés s'élevant à 3,3 millions d'euros, principalement en France et en Asie. Leurs horizons de recouvrement s'étalent entre un et cinq ans.

d) Suivi des actifs d'impôts différés non reconnus

Au 31 décembre 2025, un actif d'impôts différés de 0,7 million d'euros n'a pas été reconnu, car il sera utilisé au-delà de cinq ans.

5.9 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué pour ses actions ordinaires.

Le **résultat par action** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes durant la période. Le **résultat par action dilué** est calculé en ajustant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes des effets dilutifs de l'ensemble des actions ordinaires potentielles, une donnée qui intègre les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées aux salariés.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Résultat net – part du Groupe	**(23,6)**	**16,6**
Nombre pondéré d'actions de base	75 250 537	77 927 480
Effet de dilution des ADP G	2 735 711	-
Effet de dilution des plans d'actions gratuites	122 784	1 204 102
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs	**78 109 032**	**79 131 583**
Résultat par action *(en €)*	(0,31)	0,21
Résultat par action dilué *(en €)*	(0,31)	0,21

Note 6 Détail de l'état de la situation financière

6.1 *GOODWILL* ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1.1 *Goodwill*

Lors de la comptabilisation initiale d'une société acquise, le *goodwill* représente l'écart entre (i) la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, et le montant comptabilisé pour toute la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et (ii) les actifs identifiables et les passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition. Si cet écart est négatif, il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, les tests de dépréciation effectués par le Groupe ont conduit à comptabiliser une dépréciation complémentaire du *goodwill* du regroupement d'UGT Claudie Pierlot et Fursac. Pour mémoire, les tests réalisés à la clôture de l'exercice 2024 avaient amené à constater une dépréciation du *goodwill* du regroupement d'UGT Claudie Pierlot. (*cf.* Note 6.4.2).

La valeur nette totale du *goodwill* s'établit au 31 décembre 2025 à 585,5 millions d'euros et concerne les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période précédente :

(En millions d'euros)	01/01/2025	Dépréciation	Différence de change	31/12/2025
Goodwill – valeur brute	688,6	-	-	688,6
Dépréciations	(84,3)	(18,8)	-	(103,1)
VALEUR NETTE DU *GOODWILL*	**604,3**	**(18,8)**	**-**	**585,5**

(En millions d'euros)	01/01/2024	Dépréciation	Différence de change	31/12/2024
Goodwill – valeur brute	688,6	-	-	688,6
Dépréciations	(61,9)	(22,4)	-	(84,3)
VALEUR NETTE DU *GOODWILL*	**626,7**	**(22,4)**	**-**	**604,3**

6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Marques

Les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac sont classées en immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et par conséquent ne sont pas amorties, dans la mesure où :

- les marques sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs et sont protégées par la loi en vigueur, elles sont assorties, au terme de la période d'enregistrement, d'options de renouvellement de la protection juridique d'un coût raisonnable, facilement applicables et ne comportant pas d'obstacles externes ;
- les produits de ces marques commercialisés par le Groupe ne sont pas exposés au risque d'obsolescence technologique, ce qui caractérise le segment de marché du luxe accessible sur lequel le Groupe est positionné ; au contraire, elles sont constamment perçues par le marché comme des marques innovantes dans le contexte national et/ou international dans lequel évolue chacune d'entre elles, elles se distinguent par leur positionnement commercial et par leur notoriété, ce qui leur assure la domination de leurs marchés respectifs, du fait qu'elles sont constamment associées et comparées aux grandes marques de référence ;
- dans le contexte concurrentiel relatif, il est possible d'affirmer que les investissements dédiés à l'entretien de ces marques sont proportionnellement modestes en comparaison de l'importance des flux de trésorerie anticipés.
- les marques sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des dépréciations conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Elles sont testées au sein des regroupements d'UGT décrits ci-avant dans le cadre des tests de perte de valeur des *goodwill*. En effet, chaque secteur opérationnel regroupe les magasins opérant sous chaque marque.

Logiciels

Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui est comprise entre trois et sept ans.

Les coûts associés à l'entretien des logiciels informatiques en conditions opérationnelles sont comptabilisés en charges dès l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts directement liés au développement de logiciels et qui respectent l'ensemble des critères définis dans la norme IAS 38, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Suite à la décision de l'IFRS IC publiée en avril 2021, les frais relatifs aux logiciels en SaaS sont comptabilisés en compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées d'amortissement sont présentées dans le tableau ci-après :

Type d'immobilisation	**Période** *(en années)*
Marques	Indéterminée
Licences, logiciels	3-7

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	01/01/2025	Acquisitions	Mises au rebut	Amort. et Dépré	Différences de change	Autres	31/12/2025
Marques	663,0	-	-	-	-	-	663,0
Immobilisations incorporelles en cours	2,4	0,8	-	-	(0,1)	(1,4)	1,6
Autres immobilisations incorporelles	64,7	5,2	(0,1)	-	(1,2)	1,1	69,6
Immobilisations incorporelles	**730,0**	**6,0**	**(0,1)**	**-**	**(1,3)**	**(0,3)**	**734,2**
Dépréciation des marques	-	-	-	(2,7)	-	-	(2,7)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(54,8)	-	0,1	(7,1)	1,0	-	(60,8)
Amort./dépr. des immobilisations incorporelles	**(54,8)**	**-**	**0,1**	**(9,8)**	**1,0**	**-**	**(63,5)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**675,1**	**6,0**	**-**	**(9,8)**	**(0,3)**	**(0,3)**	**670,7**

(En millions d'euros)	01/01/2024	Acquisitions	Mises au rebut	Amort. et Dépré	Différences de change	Autres	31/12/2024
Marques	663,0	-	-	-	-	-	663,0
Immobilisations incorporelles en cours	2,8	1,3	-	-	0,1	(1,8)	2,4
Autres immobilisations incorporelles	56,6	6,7	(0,3)	-	0,6	1,0	64,7
Immobilisations incorporelles	**722,4**	**8,0**	**(0,3)**	**-**	**0,7**	**(0,8)**	**730,0**
Amort./dépr. des autres immobilisations incorporelles	(47,4)	-	0,3	(7,2)	(0,4)	-	(54,8)
Amort./dépr. des immobilisations incorporelles	**(47,4)**	**-**	**0,3**	**(7,2)**	**(0,4)**	**-**	**(54,8)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**675,0**	**8,0**	**-**	**(7,2)**	**0,2**	**(0,8)**	**675,1**

Les marques du Groupe sont constituées des quatre marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac et sont inscrites au bilan pour un total de 663 millions d'euros, avec respectivement 320 millions d'euros pour la marque Sandro, 226 millions d'euros pour la marque Maje, 54 millions d'euros pour la marque Claudie Pierlot et 63 millions d'euros pour la marque Fursac (et 60,3 millions en valeur nette, après la constatation d'une dépréciation de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2025).

En 2025, les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 6,0 millions d'euros ont représenté un décaissement de 6,0 millions d'euros (*cf.* Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 6.1.1.4 « Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 31,6 millions d'euros).

6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés. Le montant amortissable des immobilisations corporelles comprend le coût d'acquisition de leurs composants diminué de leur valeur résiduelle, qui correspond au prix de cession estimé des actifs au terme de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Le Groupe a estimé cette durée d'utilité de, soit 2 à 10 ans, soit la durée du bail selon le type d'immobilisation. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Type d'immobilisation	**Période** *(en années)*
Installations, matériel et outillage	2-5
Agencements et aménagements divers des points de vente	2-5
Agencements et aménagements divers des entrepôts et des sièges	4-10
Matériel de bureau, mobilier	2-5

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	**01/01/2025**	**Acquisitions**	**Mises au rebut**	**Amort.**	**Différences de change**	**Autres**	**31/12/2025**
Installations techniques, matériel, outillage	3,3	-	(0,5)	-	-	-	2,8
Immobilisations corporelles en cours	5,3	5,1	-	-	(0,2)	(2,1)	8,1
Avances et acomptes sur immo. corp.	0,5	0,4	-	-	-	0,3	1,2
Autres immobilisations corporelles	309,2	21,3	(18,9)	-	(14,5)	0,8	297,9
Immobilisations corporelles	**318,3**	**26,8**	**(19,4)**	**-**	**(14,7)**	**(1,0)**	**310,0**
Amort./dépr. des installations techniques, matériel, outillage	(3,1)	-	0,4	(0,1)	-	-	(2,8)
Amort./dépr. des autres immobilisations corporelles	(235,6)	-	18,3	(30,3)	11,2	-	(236,4)
Amort./dépr. des immobilisations corporelles	**(238,7)**	**-**	**18,7**	**(30,4)**	**11,2**	-	**(239,2)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**79,7**	**26,8**	**(0,7)**	**(30,4)**	**(3,5)**	**(1,0)**	**70,8**

(En millions d'euros)	**01/01/2024**	**Acquisitions**	**Mises au rebut**	**Amort.**	**Différences de change**	**Autres**	**31/12/2024**
Installations techniques, matériel, outillage	3,9	-	(0,6)	-	-	-	3,3
Immobilisations corporelles en cours	6,5	3,3	-	-	0,1	(4,6)	5,3
Avances et acomptes sur immo. corp.	1,0	3,3	-	-		(3,7)	0,5
Autres immobilisations corporelles	285,5	28,7	(22,2)	-	6,9	10,2	309,2
Immobilisations corporelles	**296,9**	**35,3**	**(22,8)**	**-**	**7,0**	**1,9**	**318,3**
Amort./dépr. des installations techniques, matériel, outillage	(3,5)	-	0,6	(0,2)	-	-	(3,1)
Amort./dépr. des autres immobilisations corporelles	(210,3)	-	22,0	(42,2)	(5,4)	0,2	(235,6)
Amort./dépr. des immobilisations corporelles	**(213,8)**	**-**	**22,7**	**(42,4)**	**(5,4)**	**0,2**	**(238,7)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**83,1**	**35,3**	**(0,2)**	**(42,4)**	**1,6**	**2,1**	**79,7**

Le poste « Autres immobilisations corporelles » correspond principalement aux agencements et aménagements divers des points de vente. En 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 26,8 millions d'euros ont représenté un décaissement de 25,6 millions d'euros (*cf.* Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 6.1.1.4 « Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 31,6 millions d'euros).

6.3 CONTRATS DE LOCATION

Périmètre d'application de la norme IFRS 16

Un contrat de location est un contrat ou une partie d'un contrat par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour une durée donnée moyennant une contrepartie.

Le Groupe applique les principes de comptabilisation définis par la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est inférieure ou égale à 12 mois ;
- des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location exemptés sont, pour leur part, comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans le bilan à la date de début du contrat de location :

- un passif sur contrats de location correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non courante. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date de début du contrat de location ;
- un droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

À chaque clôture comptable, le passif sur contrats de location est réévalué de la manière suivante :

- une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie d'une charge d'intérêt sur contrats de location au sein du résultat financier, dans le compte de résultat ;
- une diminution reflétant les paiements de loyer de la période, en contrepartie du compte de trésorerie et équivalents de trésorerie dans le bilan ;
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans le bilan ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une ré-estimation des paiements de loyer fixe futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans le bilan.

De même, à chaque clôture comptable, le droit d'utilisation sur contrats de location est réévalué de la manière suivante :

- une diminution reflétant l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location, en contrepartie d'une charge d'amortissement des droits d'utilisation sur contrats de location au sein du résultat opérationnel courant, dans le compte de résultat ;
- une diminution reflétant une éventuelle dépréciation du droit d'utilisation sur contrats de location, en contrepartie des autres produits et charges opérationnels non courants au compte de résultat ;
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du passif sur contrats de location dans le bilan ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une ré-estimation des paiements de loyer fixe futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du passif sur contrats de location dans le bilan.

L'impact dans le compte de résultat de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- la part variable des loyers, ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur sont enregistrés en résultat opérationnel courant ;
- la charge d'amortissement linéaire correspondant aux droits d'utilisation sur contrats de location est enregistrée en résultat opérationnel courant ;
- la charge d'intérêt correspondant à la désactualisation des passifs sur contrats de location est enregistrée dans le résultat financier.

Enfin, l'impact dans le tableau des flux de trésorerie de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- dans les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles : les paiements relatifs à la part variable des loyers, des charges locatives ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur ;
- dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement : le remboursement des passifs sur contrats de location, pour la part de principal, ainsi que la part des intérêts présentée sur la ligne intérêts versés et assimilés.

Estimation de la durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la durée non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, ajustée de :

- toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; ou au contraire ;
- toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location immobilière, part prépondérante de l'ensemble de ses contrats de location, le Groupe a retenu :

- pour ses points de vente (succursales, *outlets*) : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location à la date de signature, c'est-à-dire sans prendre en compte une éventuelle option de prolongation, considérant que l'arbitrage des opportunités de localisation tout au long de la durée du contrat est un élément clé dans la gestion de son réseau de magasins. Au cours de la vie du contrat de location, le Groupe réestime à chaque clôture sa durée en tenant compte des dernières décisions opérationnelles qui prennent en compte des options de résiliation, ou de prolongation le cas échéant, qui n'avaient pas été considérées raisonnablement certaines lors de précédents arrêtés ;
- pour ses sièges et entrepôts : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location.

De manière spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (baux 3-6-9), le Groupe reconnaît une durée de location de neuf ans, puis procède à chaque arrêté suivant à un réexamen de cette durée pour la ramener le cas échéant à trois ou six ans en fonction de la rentabilité du point de vente. À l'issue de cette période initiale de neuf ans et durant le délai de tacite prolongation qui prévaut lors d'une éventuelle phase de renégociation, le Groupe détermine la durée de ces baux en prenant en compte la date à laquelle le Groupe est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Détermination du taux d'actualisation des passifs sur contrats de location

Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat en fonction du pays de la filiale contractante. Compte tenu de l'organisation de financement du Groupe, porté exclusivement par SMCP Group SAS, le taux d'emprunt marginal est défini en pratique par la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa duration résiduelle, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de devise et de duration.

Droits au bail pris en compte dans le calcul des droits d'utilisation sur contrats de location

En France, le droit au bail représente le montant que le nouveau locataire verse au locataire précédent en contrepartie du droit de louer le bien et des garanties juridiques correspondantes. D'un point de vue juridique, le droit au bail comprend le droit d'être locataire du bien et le droit de céder le droit au bail. Le droit au bail est donc indissociable du contrat de location lui-même et constitue un coût direct initial du preneur qui doit être pris en compte dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif.

Étant cessible, le droit au bail en France constitue la valeur résiduelle du droit d'utilisation (élément constitutif du montant estimé que le preneur obtiendrait de la sortie de l'actif). Le montant amortissable du droit d'utilisation dans son ensemble est donc déterminé après déduction de cette valeur résiduelle, cette dernière étant révisée au moins une fois par exercice.

À l'étranger, le droit au bail n'est généralement pas cessible et est donc amorti sur la durée du bail.

6.3.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2025		
(En millions d'euros)	**Net**	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Boutiques	331,5	730,4	(442,7)	287,7
Bureaux et entrepôts	55,3	113,5	(69,5)	44,0
Loyers fixes capitalisés	**386,8**	**843,9**	**(512,2)**	**331,7**
Droit au bail	77,2	110,7	(42,0)	68,7
Droit d'utilisation	**464,0**	**954,6**	**(554,2)**	**400,4**

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de l'exercice 2025 est constituée des éléments suivants :

	Loyers fixes actualisés activés				
Valeur brute en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2025	**768,7**	**114,5**	**883,2**	**124,0**	**1 007,2**
Mise en place de nouveaux contrats de location	69,1	0,6	69,7	-	69,7
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	(79,7)	(0,4)	(80,1)	(12,6)	(92,7)
Autres (y compris différence de change)	(27,7)	(1,2)	(28,9)	(0,7)	(29,6)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**730,4**	**113,5**	**843,9**	**110,7**	**954,6**

	Loyers fixes actualisés activés				
Amortissements et dépréciations en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2025	**(437,2)**	**(59,2)**	**(496,4)**	**(46,8)**	**(543,2)**
Amortissements	(85,2)	(11,3)	(96,5)	(2,3)	(98,8)
Dépréciations	(2,9)	-	(2,9)	(5,2)	(8,1)
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	64,6	0,3	64,9	11,8	76,7
Autres (y compris différence de change)	18,0	0,7	18,7	0,5	19,2
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**(442,7)**	**(69,5)**	**(512,2)**	**(42,0)**	**(554,2)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	**287,7**	**44,0**	**331,7**	**68,7**	**400,4**

Les mises en place des contrats de location concernent principalement les locations de boutiques, et accessoirement les locaux administratifs et de stockage.

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de 2024 était constituée des éléments suivants :

	Loyers fixes actualisés activés				
Valeur brute en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2024	**711,5**	**88,2**	**799,7**	**124,2**	**923,9**
Mise en place de nouveaux contrats de location	134,4	27,4	161,8	1,0	162,8
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	(93,0)	(1,7)	(94,7)	(2,3)	(97,0)
Autres (y compris différence de change)	15,8	0,6	16,4	1,1	17,5
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**768,7**	**114,5**	**883,2**	**124,0**	**1 007,2**

	Loyers fixes actualisés activés				
Amortissements et dépréciations en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2024	**(391,9)**	**(49,1)**	**(441,0)**	**(37,5)**	**(478,5)**
Amortissements	(104,9)	(11,5)	(116,4)	(1,9)	(118,3)
Dépréciations	(3,7)	-	(3,7)	(8,3)	(12,0)
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	73,7	1,7	75,4	1,3	76,7
Autres (y compris différence de change)	(10,4)	(0,3)	(10,7)	(0,4)	(11,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**(437,2)**	**(59,2)**	**(496,4)**	**(46,8)**	**(543,2)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**331,5**	**55,3**	**386,8**	**77,2**	**464,0**

6.3.2 Dettes locatives

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Dette locative à plus de cinq ans	94,5	87,0
Dette locative entre quatre et cinq ans	42,4	33,8
Dette locative entre trois et quatre ans	53,2	46,2
Dette locative entre deux et trois ans	68,8	56,7
Dette locative entre un et deux ans	84,5	69,6
Dette locative à moins d'un an	100,7	90,5
TOTAL	**444,1**	**383,8**

La variation des dettes locatives au cours de l'année est constituée des éléments suivants :

(En millions d'euros)	Boutiques	Bureaux et entrepôts	Total
Au 1er janvier 2025	**386,0**	**58,1**	**444,1**
Mise en place de nouveaux contrats de location	69,1	0,6	69,7
Remboursement du nominal	(105,3)	(11,3)	(116,7)
Variation des intérêts courus	0,1	0,1	0,2
Résiliations anticipées et révisions à la baisse des durées	(17,1)	-	(17,1)
Autres (y compris différence de change)	4,4	(0,8)	3,6
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**337,2**	**46,7**	**383,8**

(En millions d'euros)	Boutiques	Bureaux et entrepôts	Total
Au 1er janvier 2024	**370,4**	**41,9**	**412,3**
Mise en place de nouveaux contrats de location	138,8	27,4	166,2
Remboursement du nominal	(114,1)	(11,6)	(125,7)
Variation des intérêts courus	0,4	-	0,4
Résiliations anticipées et révisions à la baisse des durées	(23,9)	-	(23,9)
Autres (y compris différence de change)	14,4	0,4	14,8
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**386,0**	**58,1**	**444,1**

Le montant des loyers fixes payés sur l'exercice 2025 est de 125,9 millions d'euros. Il était de 127,5 millions d'euros en 2024 (*cf.* Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 6.1.1.4 « Remboursement des dettes locatives »).

La charge de loyer résiduelle figurant au compte de résultat en produits et charges opérationnels (*cf.* Note 5.3) se décompose ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Loyers variables ou portant sur des actifs de faible valeur	(9,2)	(12,9)
Charges locatives	(14,9)	(15,2)
TOTAL	**(24,1)**	**(28,1)**

Dans certains pays, les locations de boutiques comprennent un montant minimal et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, seule la part fixe minimale fait l'objet d'une capitalisation.

Les décaissements relatifs aux contrats de location non capitalisés (loyers variables ou portant sur des actifs de faible valeur) sont peu différents de la charge comptabilisée.

6.4 TESTS DE PERTE DE VALEUR

Principes généraux

Si des indices de diminution de valeur sont identifiés, à savoir des événements ou un changement de circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des actifs, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose la mise en œuvre d'un test de perte de valeur pour s'assurer que la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables ne dépasse pas leur valeur recouvrable.

Pour le *goodwill*, les marques et les autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ou n'ayant pas encore été mises en service, le test de perte de valeur doit être effectué une fois par an, ou plus fréquemment si des indices de diminution de valeur sont identifiés.

La valeur recouvrable des actifs est testée en comparant leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession ou, si celle-ci est plus élevée, leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une immobilisation corporelle ou incorporelle s'appuie sur la valeur des flux de trésorerie futurs estimés résultant de l'utilisation de l'immobilisation, qui sont déterminés sur la base d'un taux d'actualisation net d'impôt et en intégrant les risques liés à la performance de l'actif testé.

S'il est impossible d'estimer les flux de trésorerie de manière indépendante pour un actif particulier, il convient d'identifier l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif et à laquelle il est possible d'associer des flux de trésorerie futurs qui peuvent être déterminés de manière objective et indépendamment de ceux générés par d'autres unités opérationnelles. L'identification des unités génératrices de trésorerie a été effectuée en fonction de l'architecture organisationnelle et opérationnelle du Groupe.

Dans le cas où le test de perte de valeur révèle une perte de valeur pour un actif, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une dépréciation au compte de résultat.

Si les facteurs ayant motivé une dépréciation cessent d'exister, la valeur comptable de l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie), exception faite du *goodwill,* est portée au niveau qui résulte de l'estimation de sa valeur recouvrable, mais sans dépasser la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Affectation des actifs/passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et estimation de leur valeur

Le Groupe a défini différents types d'UGT aux fins de tests de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles et du *goodwill*.

Chaque boutique est une UGT, sur la base de sa clientèle géographique particulière, des immobilisations corporelles et incorporelles propres à la boutique, et les tests de dépréciation sont réalisés à ce niveau dans une première étape.

Le *goodwill* et les marques sont soumis à un test de perte de valeur dans une seconde étape, au sein des regroupements d'UGT qui, regroupent également les actifs liés des UGT décrites ci-avant, c'est-à-dire les points de ventes opérant sous chaque marque, l'organisation de support direct de chaque marque, ainsi qu'une affectation des frais de siège.

Le *goodwill* provient des trois marques d'origine Sandro, Maje et Claudie Pierlot acquises en octobre 2016 et à la marque Fursac acquise en septembre 2019.

Le *goodwill* n'est pas amorti, mais il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au moins une fois par an. Les indices de diminution de valeur sur un *goodwill* comprennent notamment les évolutions défavorables significatives de nature durable affectant la conjoncture économique ou les hypothèses et les objectifs formulés à la date de l'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en premier lieu sur le *goodwill,* puis si besoin sur les autres éléments testés. Les pertes de valeurs sont comptabilisées en résultat (sous la rubrique « Autres charges »).

Les pertes de valeurs liées au *goodwill* ne peuvent pas être reprises.

Jugements et estimations

Les principaux jugements et les principales estimations concernant les tests de dépréciation se fondent sur les hypothèses suivantes :

- détermination du niveau approprié de l'UGT ;
- évaluation des évolutions économiques et commerciales et de l'environnement concurrentiel pour déterminer le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- projection de cash-flows.

6.4.1 Test des points de vente

Le Groupe définit ses points de vente détenus en propre comme étant des UGT, à savoir le plus petit regroupement d'actifs (incluant droit d'utilisation, immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et l'allocation de la marque rattachée au point de vente) pouvant générer individuellement des flux de trésorerie. Un test des points de vente doit être réalisé en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Les critères de perte de valeur retenus sont une baisse de chiffre d'affaires et/ou une baisse de rentabilité et/ou une baisse de commercialité du point de vente.

La valeur recouvrable de chacun de ces points de vente est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie disponibles (DCF). Ces DCF prennent comme base le budget par point de vente et le business plan par regroupement d'UGT (retenu sur la durée du contrat), approuvés par le Comité exécutif et arrêté par le Conseil d'administration, et sont quant à eux utilisés pour calculer la valeur d'utilité à date de clôture. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus par le management pour le business plan en tenant compte des perspectives de croissance propres à chaque marque et/ou marché (Sandro Europe, Maje Europe, Claudie Pierlot Europe, Fursac, APAC, Amérique du Nord). À la fin de leur durée d'utilité, les points de vente sont réputés fermés et les actifs non-amortis,

tels que les droits au bail en France, cédés. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant un coût moyen pondéré du capital (WACC) variant en fonction de la marque exploitée sur ce point de vente. Quand cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des actifs constituant l'UGT, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

En 2025, la Direction a identifié et comptabilisé une perte de valeur des droits au bail et/ou droits d'utilisation à hauteur de 8,1 millions d'euros.

6.4.2 Test des regroupements d'UGT

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Comme le préconise la norme IAS 36, chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe SMCP apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond à la marque. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques.

Ainsi un test de perte de valeur a été effectué sur chacune des quatre marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique annuel, le Groupe a revu les perspectives d'activité de ses différents segments. Ce plan stratégique sert de base au test de perte de valeur effectué sur chaque regroupement d'UGT du Groupe au 31 décembre 2025. Il compare la valeur nette comptable de chacune de ses quatre marques (composées de la marque, de la part du *goodwill* affecté, des droits d'utilisation, des autres actifs immobilisés et du BFR) avec la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité des marques. Celle-ci est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie disponibles (DCF). Ces DCF prennent comme base le budget 2026 et le business plan par regroupement d'UGT arrêté par le Comité exécutif et approuvé par le Conseil d'administration. La durée du business plan a été différenciée en fonction de la maturité de chacune des marques. Ainsi, Sandro et Maje sont des marques matures sur l'ensemble des zones géographiques et des différents canaux de distribution, la durée du business plan retenue est de cinq ans. En revanche, les marques Claudie Pierlot et Fursac sont encore en phase de consolidation, la durée de leur business plan est maintenue sur huit ans.

Le Groupe a sollicité un évaluateur indépendant afin de mettre à jour, pour chacun de ses regroupements d'UGT, le taux d'actualisation ainsi que le taux de croissance à long terme. Cette revue prend en compte des taux différenciés par pays. Les taux appliqués à chaque regroupement d'UGT résultent de la pondération de ces taux par pays, en fonction de la présence géographique des marques. Le tableau suivant présente les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus pour chaque regroupement d'UGT :

	Taux d'actualisation Tests 2024	Taux de croissance à long terme Tests 2024	Taux d'actualisation Tests 2025	Taux de croissance à long terme Tests 2025
Sandro	10,3 %	1,9 %	10,4%	2,0%
Maje	10,3 %	1,9 %	10,4%	2,0%
Claudie Pierlot	10,9 %	1,8 %	11,0%	1,9%
Fursac	10,9 %	1,8 %	11,0%	1,9%

À la suite des tests de dépréciation réalisés en 2025, le Groupe a comptabilisé une dépréciation partielle du *goodwill* de Claudie Pierlot d'un montant de 11,8 millions d'euros (dont 4,4 millions d'euros lors de l'arrêté semestriel du 30 juin) et une dépréciation totale du goodwill résiduel de Fursac pour un montant de 6,5 millions d'euros. Pour mémoire, en 2024, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation partielle du *goodwill* de Claudie Pierlot d'un montant de 22,4 millions d'euros dès l'arrêté semestriel du 30 juin.

Parmi les autres secteurs d'activité du Groupe, le secteur Fursac présente des actifs ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable. Le montant des actifs ainsi que les impacts potentiels de variation de taux d'actualisation après impôt, ou de taux de croissance à l'infini, sont détaillés ci-dessous :

			Montant de dépréciation qui serait comptabilisé en cas de :			
(En millions d'euros)	Valeur comptable du goodwill et des marques (nettes d'IDP) au 31/12/2025	Valeur comptable des actifs de regroupement d'UGT concernés au 31/12/2025	Hausse de 0,5 pt du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 0,5 pt du taux de croissance à l'infini	Seuil du taux d'actualisation	Seuil du taux de croissance à l'infini
Sandro	575,8	683,4	-	-	11,9%	n.a
Maje	407,1	490,2	-	-	12,6%	n.a
Claudie Pierlot	47,5	65,9	(5,7)	(3,3)	11,0%	1,9%
Fursac	44,9	51,5	(3,7)	(2,3)	11,0%	1,9%
TOTAL	**1 075,3**	**1 291,0**				

6.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers s'élèvent à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 et correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

6.6 STOCKS

Les matières premières et autres approvisionnements sont comptabilisés au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur valeur nette de réalisation estimée.

Le coût des marchandises et des produits finis (hors défectueux) est fondé sur le prix d'acquisition ou le coût de production. Le coût de production est déterminé par l'intégration de l'ensemble des coûts directement imputables aux produits.

Le coût des produits finis englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs y compris les coûts logistiques. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

À chaque clôture (annuelle ou semestrielle), le Groupe est amené à constater une dépréciation de ses stocks sur l'ensemble de ses collections ayant déjà été vendues au sein de son réseau d'*outlets* et sur la base de leur perspective d'écoulement.

Le tableau ci-après illustre l'état des stocks à la fin de la période :

	31/12/2025		
(En millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	29,9	(5,8)	24,1
Produits finis	226,2	(17,3)	208,9
TOTAL DES STOCKS	**256,1**	**(23,1)**	**233,0**

	31/12/2024		
(En millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	30,8	(5,4)	25,4
Produits finis	253,2	(18,3)	234,8
TOTAL DES STOCKS	**283,9**	**(23,7)**	**260,2**

La dépréciation des stocks reflète l'obsolescence technique et stylistique des stocks du Groupe au 31 décembre 2025.

(En millions d'euros)	31/12/2025
Dépréciations cumulées à l'ouverture	**(23,7)**
Dépréciations	(17,9)
Reprises	17,7
Autres et différences de change	0,8
DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES À LA CLÔTURE	**(23,1)**

(En millions d'euros)	31/12/2024
Dépréciations cumulées à l'ouverture	**(24,5)**
Dépréciations	(23,3)
Reprises	24,5
Autres et différences de change	(0,4)
DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES À LA CLÔTURE	**(23,7)**

6.7 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances à travers la comptabilisation d'une perte de valeur spécifique sur créances douteuses déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

La valeur nette comptable des actifs est diminuée *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation et la perte est comptabilisée en résultat sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les dépréciations existantes sont reprises.

L'exposition du Groupe est limitée à ses activités de *wholesale/ partnered retail,* affiliés et de vente en grands magasins.

Jugements et estimations

Les dépréciations pour créances douteuses représentent une estimation raisonnable de la perte due au risque spécifique et générique de ne pas être en mesure de collecter les créances clients comptabilisées dans les états financiers.

(En millions d'euros)	01/01/2025	Variations de la valeur brute	Dépréciations	Reprises	Écarts de conversion	31/12/2025
Créances clients et comptes rattachés	71,3	(3,6)	-	-	(2,0)	65,7
Provisions pour dépréciation	(2,3)	-	(3,5)	-	0,1	(5,7)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	**69,0**	**(3,6)**	**(3,5)**	**-**	**(1,9)**	**60,0**

(En millions d'euros)	01/01/2024	Variations de la valeur brute	Dépréciations	Reprises	Écarts de conversion	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	69,0	1,6	-	-	0,8	71,3
Provisions pour dépréciation	(0,8)	-	(1,8)	0,3	-	(2,3)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	**68,2**	**1,6**	**(1,8)**	**0,3**	**0,8**	**69,0**

Les grands magasins sont facturés en fin de mois, pour un règlement en cours de mois suivant. Les créances sur les partenaires locaux sont payées entre 30 et 45 jours. Une garantie bancaire est mise en place pour ces derniers.

Les montants des créances clients s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Non échues	50,0	47,3
1 à 30 jours	(1,0)	(0,8)
31 à 60 jours	2,3	(0,4)
À plus de 60 jours	1,8	1,7
TOTAL	**53,1**	**47,8**

6.8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants, d'un montant total de 40,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, comprennent principalement des charges constatées d'avance pour 17,0 millions d'euros, des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour 8,7 millions d'euros, des créances fiscales pour 8,5 millions d'euros, notamment la taxe sur la valeur ajoutée récupérable par le Groupe auprès des administrations fiscales des pays où il opère, ainsi que 6,2 millions d'euros de créances d'impôt sur les sociétés, principalement en France.

6.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d'actifs liquides immédiatement disponibles et d'investissements financiers assortis d'une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ces actifs sont très liquides, facilement convertibles en espèces, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts et cautionnements déposés en garantie sont comptabilisés en actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie (nette des concours bancaires courants) se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48,5	47,4
Concours bancaires courants	(21,7)	(5,5)
TRÉSORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS	**26,8**	**41,9**

6.10 CAPITAUX PROPRES

6.10.1 Capital social

La valeur totale des actions émises par la société mère est entièrement comptabilisée dans les capitaux propres dans la mesure où ils sont constitutifs de son capital social.

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société, entièrement souscrit et libéré, s'élève à 86 159 587, 80 euros correspondant à 78 326 898 actions ordinaires d'un euro et dix centimes (1,10 euro) de valeur nominale, et entièrement libérées. Le 11 août 2025, European TopSoho S.à r.l. a obtenu la restitution des 12 106 939 actions qui avaient été transférées à un tiers par ETS en 2021, et détient désormais 23,2% du capital social de SMCP SA. À noter par ailleurs que l'intégralité des actions de préférence de catégorie G qui étaient encore en vie à la clôture 2024 ont été converties en actions ordinaires au 1er janvier 2025.

	31/12/2025			
Actionnaires	**Nombre d'actions ordinaires**	**Nombre d'ADPG**	**Nombre total d'actions**	**% du capital**
European TopSoho S.à r.l.	18 182 787	-	18 182 787	23,2 %
Glas SAS (*London Branch*)	21 952 315	-	21 952 315	28,0 %
Fondateurs & managers	5 921 974	-	5 921 974	7,6 %
Public	31 769 869	-	31 769 869	40.6 %
Autocontrôle	499 953	-	499 953	0,6 %
TOTAL	**78 326 898**	**-**	**78 326 898**	**100,0 %**

	31/12/2024			
Actionnaires	**Nombre d'actions ordinaires**	**Nombre d'ADPG**	**Nombre total d'actions**	**% du capital**
European TopSoho S.à r.l.	6 075 848	-	6 075 848	8,0 %
Glas SAS (*London Branch*)	21 952 315	-	21 952 315	28,8 %
Autre(s) actionnaire(s)	12 106 939	-	12 106 939	15,9 %
Fondateurs & managers	5 693 512	601 804	6 295 316	8,3 %
Public	29 549 474	95 539	29 645 013	38,9 %
Autocontrôle	213 099	-	213 099	0,3 %
TOTAL	**75 591 187**	**697 343**	**76 288 530**	**100,0 %**

6.10.2 Droits attachés aux actions

Chaque action dispose, à compter de son émission, d'un droit de vote, proportionnel à la quotité de capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2025, il existe cinq plans d'attribution d'actions gratuites (*cf.* Note 5.5 « Paiements en actions »).

6.10.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.

Le montant total des actions propres est constitué, d'une part, d'actions détenues dans le cadre du Contrat de liquidité et, d'autre part, d'actions rachetées afin de couvrir les plans d'intéressement long terme des dirigeants et collaborateurs du Groupe (499 953 actions). Ces actions propres correspondent à un montant total d'environ 4.5 millions d'euros.

À noter qu'au 31 décembre 2025, aucune action n'est détenue dans le cadre du contrat de liquidité.

6.11 DETTES FINANCIÈRES

Le Groupe calcule chaque trimestre l'endettement financier net consolidé qui est un élément important de suivi de la performance financière du Groupe et s'établit de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(48,5)	(47,4)
Concours bancaires courants	21,7	5,5
Trésorerie nette des concours bancaires courants	**(26,8)**	**(41,9)**
Part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit	103,9	96,7
Part à long terme des emprunts auprès des établissements de crédit	156,7	89,0
Autres dettes financières	3,6	3,7
Intérêts courus sur emprunts et autres	(0,3)	(0,1)
ENDETTEMENT FINANCIER NET LIÉ AUX OPÉRATIONS	**237,2**	**147,5**

La clause de levier financier (ratio Dette financière nette hors IFRS 16/EBITDA hors IFRS) est respectée au 31 décembre 2025, le levier s'établissant à 1,3x. Les principales composantes des dettes financières sont présentées ci-après :

Dette en millions d'euros	Montant initial ou maximal	Capital restant dû au 31/12/2025	Échéance
Term loan A	265,0	75,0	Mai 2027
Ligne de crédit *revolving*	200,0	0,0	Mai 2027
PGE émis en 2020	140,0	42.0	Juin 2026
PGE émis en 2021	53,0	38.0	Juin 2027
NEU CP	200,0	30,0	Illimité
Autres dont financement d'acquisition	5,0	1.7	Juillet 2026

Comme prévu dans les plans d'amortissement de chaque ligne de financement, en 2025, le Groupe a remboursé 15 millions d'euros au titre du *Term loan A* et 47 millions d'euros au titre des deux PGE, ainsi que 1,7 million d'euros de divers emprunts à moyen terme (*cf.* Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 6.1.1.4 « Remboursement des dettes financières »).

Le tirage partiel de la ligne de crédit *revolving* (RCF), qui s'élevait à 15 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2024, a été remboursé en 2025. A noter également que la maturité du Term Loan A et de la RCF a été étendue d'un an en mai 2027.

L'échéancier de la dette se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2025	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	**161,2**	**162,2**	**72,6**	**89,6**	**-**
Emprunts à terme amortissables (Term loan A & PGE)	154,0	155,0	65,4	89,6	-
Tirage ligne de crédit *revolving* (RCF)	-	-	-	-	-
Autres emprunts bancaires	1,9	1,9	1,9	-	-
Découverts bancaires	5,5	5,5	5,5	-	-
Intérêts courus sur emprunts et autres	(0,2)	(0,2)	(0,2)	-	-
Autres emprunts et dettes financières	**33,7**	**33,7**	**31,6**	**2,1**	**-**
Titres négociables à court terme (NEU CP)	30,0	30,0	30,0	-	-
Autres dettes financières	3,7	3,7	1,6	2,1	-
ENDETTEMENT FINANCIER	**194,9**	**195,9**	**104,2**	**91,7**	**-**

Les prêts contractés en vertu de la Facilité de Crédit portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR de la période tirée majoré de la marge applicable.

6.12 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Principes généraux

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé vis-à-vis d'un tiers dont il est probable qu'il résultera pour le Groupe un décaissement dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est prévu que la date d'exécution de cette obligation soit supérieure à un an, la provision est comptabilisée en « Passifs non courants » et son montant fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont comptabilisés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Jugements et estimations

Les estimations et jugements principaux concernant les provisions pour passifs se fondent sur les hypothèses suivantes :

- coûts de restructuration : le nombre de salariés, les coûts probables par salarié ;
- litiges et contentieux (ex. : sanctions contractuelles, risques fiscaux) : les hypothèses retenues pour évaluer la situation juridique et les risques sur la base de la probabilité de survenance.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	01/01/2025	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (sans objet)	OCI/ reclassement	Différences de change	31/12/2025
Provision pour risques et charges	4,9	-	(0,4)	-	0,2	(0,3)	4,4
Provision pour engagements de retraite	4,6	1,0	(0,6)	-	(0,1)	-	4,9
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	**9,5**	**1,0**	**(1,0)**	**-**	**0,1**	**(0,3)**	**9,3**
Provision pour litiges	1,6	0,8	(0,6)	-	-	-	1,8
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**1,6**	**0,8**	**(0,6)**	**-**	**-**	**-**	**1,8**

(En millions d'euros)	01/01/2024	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (sans objet)	OCI/ reclassement	Différences de change	31/12/2024
Provision pour risques et charges	0,6	-	(0,4)	-	4,6	0,1	4,9
Provision pour engagements de retraite	5,0	1,0	(0,4)	-	(0,8)	-	4,6
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	**5,6**	**1,0**	**(0,8)**	**-**	**3,8**	**0,1**	**9,5**
Provision pour litiges	1,3	1,0	(0,9)	-	0,2	-	1,6
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**1,3**	**1,0**	**(0,9)**	**-**	**0,2**	**-**	**1,6**

Les provisions pour litiges comprennent les provisions pour litiges sociaux et litiges fournisseurs.

6.13 AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations, calculées sur la base des salaires, à des organismes externes et n'est soumis à aucune obligation quant au niveau des prestations versées aux bénéficiaires. Les charges sont comptabilisées lorsque les cotisations deviennent exigibles.

Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle des obligations découlant de ces régimes à la date de clôture. L'engagement du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculé tous les ans par des actuaires indépendants, sur la base d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux d'émission des obligations du secteur privé de grande qualité (entreprises cotées AA et AAA) pour des durations équivalents à celle des engagements.

L'engagement dépend des conditions de départ à la retraite prévues par la convention collective et de l'ancienneté des salariés, dans la mesure où il est déterminé en fonction de leur date éventuelle de départ à la retraite. Cet engagement tient compte de la probabilité que le salarié quitte la Société après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein. L'ensemble de ces coûts, y compris les cotisations sociales, sont cumulés et systématiquement comptabilisés en résultat aussi longtemps que le salarié figure dans l'effectif. La provision pour indemnités de départ à la retraite concerne, en vertu des conventions collectives, les indemnités spécifiques au régime français. Le Groupe n'a pas d'engagement de cette nature pour ses salariés, employés dans d'autres pays que la France. Elle est estimée sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées (méthode de répartition des prestations constituées au prorata des années de service) conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'amendement IFRIC n'a pas d'impact sur la Société (*cf.* Note 2.2.2 « Règles et méthodes comptables »).

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La provision pour retraite ne concerne que la France et tient compte des éléments suivants :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de chaque période. Le taux de revalorisation des salaires (hors inflation) est estimé à 3,75 % pour les cadres, et à 2,75 % pour les non-cadres ;
- la probabilité pour chaque salarié qu'il soit encore employé par le Groupe à la date du départ à la retraite (après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein) ;
- la rupture du contrat de travail par le salarié ;
- un taux d'actualisation de 4 % ;
- le top management n'est pas éligible aux prestations de retraite.
- La maturité des engagements au 31/12/2025 est de 17 ans.

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Dette actuarielle à l'ouverture	**4,9**	**4,6**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,4	0,3
Coût financier estimé	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global	(0,8)	(0,1)
Dette actuarielle à la clôture	**4,6**	**4,9**
Passif inscrit à l'état de situation financière	**4,6**	**4,9**
Coût des services rendus	**0,4**	**0,3**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,4	0,3
Frais financiers nets	**0,1**	**0,1**
Coût financier	0,1	0,1
Coût net de l'exercice	**0,5**	**0,4**

6.14 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs, d'un montant de 138,8 millions d'euros au 31 décembre 2025, comprennent notamment 15,9 millions d'euros de dettes liées à des acquisitions d'immobilisations. Le montant des dettes fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisation et fournisseurs – factures non parvenues) s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Non échues	43,9	42,4
1 à 30 jours	22,0	14,9
31 à 60 jours	4,0	2,2
À plus de 60 jours	3,7	0,8
TOTAL	**73,6**	**60,3**

6.15 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants, d'un montant de 85,1 millions d'euros au 31 décembre 2025, comprennent principalement des impôts et taxes et des dettes sociales pour 67,0 millions d'euros, et des avances et acomptes clients pour 18,1 millions d'euros.

6.16 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation à la juste valeur

Selon IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur », la juste valeur (ou la valeur de marché) est le prix qui serait obtenu sur la vente d'un actif ou payé sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants du marché.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est calculée en partant des hypothèses qui seraient utilisées par les participants du marché pour valoriser cet actif ou ce passif, en supposant qu'ils agissent au mieux de leurs intérêts économiques.

L'évaluation à la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant du marché à obtenir les avantages économiques de cet actif s'il l'utilisait de façon optimale ou le vendait à un autre participant du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

Le Groupe a recours à des techniques de valorisation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et en limitant l'utilisation de données non observables.

L'ensemble des actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou publiée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir ci-après) en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- niveau 1 – cours (non ajusté) atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs ;
- niveau 2 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable ;
- niveau 3 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Dans la catégorie « Actifs financiers non courants » (Note 6.5), le Groupe évalue les actifs donnés en garantie à la juste valeur à chaque date de clôture (technique de valorisation de niveau 2).

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée au 31 décembre 2025 a été classée en niveau 2.

Couverture de juste valeur (*fair value hedge -FVH*) :

Ces variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts sont enregistrées au résultat et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent. La valeur temps d'une option achetée et la composante *forward* (report/déport) des contrats à terme sont assimilées à un « coût » lié à la couverture. Ainsi, la variation de valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme sont enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et recyclées en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Couverture de flux futurs (*cash flow hedge -CFH*) :

La partie efficace des variations de valeur de l'instrument dérivé est enregistrée en autres éléments du résultat global et recyclée en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. La valeur temps d'une option achetée et la composante *forward* (report/déport) des contrats à terme sont assimilées à un « coût » lié à la couverture. Ainsi, la variation de valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme sont enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et recyclées en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement au résultat.

Les valeurs nettes comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers sont résumées dans le tableau ci-dessous :

				31/12/2024		31/12/2025	
(En millions d'euros)	Notes	Modalités d'évaluation	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts et créances		Prêt & créance	(1)	16,8	16,8	14,1	14,1
Actifs financiers non courants	**6.5**			**16,8**	**16,8**	**14,1**	**14,1**
Créances clients et comptes rattachés	**6.7**	**Prêt & créance**	**(1)**	**69,0**	**69,0**	**60,2**	**60,2**
Instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture [2]		**JV par AERG/ JV par CdR**	**(2)**	**0,2**	**0,2**	**0,6**	**0,6**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**6.9**	**Prêt & créance**	**(1)**	**48,5**	**48,5**	**47,4**	**47,4**
Term loan A		Coût amorti	(1)	75,0	75,0	56,0	56,6
PGE		Coût amorti	(1)	79,7	79,7	33,0	33,0
Autres emprunts		Coût amorti	(1)	1,9	1,9	-	-
Dépôts et cautionnements reçus		Coût amorti	(1)	0,6	0,6	0,7	0,7
Autres dettes financières		Coût amorti	(1)	2,2	2,2	1,4	1,4
Dette financière à long terme	**6.11**			**159,2**	**159,2**	**91,1**	**91,7**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**6.14**	**Coût amorti**	**(1)**	**143,4**	**143,4**	**138,6**	**138,6**
Concours bancaires		Coût amorti	(1)	21,7	21,7	5,5	5,5
Term loan A		Coût amorti	(1)	13,6	15,0	17,6	18,4
Tirage ligne de crédit *revolving* (RCF)		Coût amorti	(1)	15.0	15,0	-	-
NEU CP		Coût amorti	(1)	25.0	25,0	30,0	30,0
PGE		Coût amorti	(1)	48,0	47,3	47,4	47,0
Autres emprunts		Coût amorti	(1)	2,5	2,5	1,9	1,9
Intérêts courus sur emprunts		Coût amorti	(1)	(0,3)	(0,3)	(0,2)	(0,2)
Autres dettes financières		Coût amorti	(1)	0,7	0,7	1,6	1,6
Concours bancaires et dettes financières à court terme	**6.9**	**Coût amorti**	**(1)**	**126,2**	**126,9**	**103,8**	**104,2**
Instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture [2]		**JV par AERG/ JV par CdR**	**(2)**	**2,0**	**2,0**	**0,4**	**0,4**

(1) Le niveau de juste valeur n'est pas fourni dans la mesure où la valeur nette comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.
(2) Il s'agit de contrats à terme ou d'instruments de nature optionnelle destinés à couvrir les flux de trésorerie futurs libellés en devises étrangères. L'application de IFRS 9 a élargi le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture. Ci-dessous les règles de comptabilisation du Groupe en matière de comptabilité de couverture avec IAS 39 puis IFRS 9 :

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments dérivés a été estimée à la valeur de marché (technique de valorisation de niveau 2 selon IFRS 13, par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes).

JV par AERG : juste valeur par autres éléments du résultat global.

JV par CdR : juste valeur par compte de résultat

6.17 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

6.17.1 Organisation de la gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de marché

La gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt est centralisée.

Le Groupe a mis en œuvre une politique stricte, ainsi que des règles rigoureuses pour gérer, évaluer et surveiller ces risques de marché et est amené à utiliser des instruments financiers dans ce cadre.

6.17.2 Risque de change

Le Groupe a une part importante de son chiffre d'affaires (environ 39 % au cours de la période close le 31 décembre 2025) réalisée dans des devises étrangères, notamment le dollar américain, le yuan chinois, la livre sterling, le franc suisse, le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais et le dollar de Hong Kong. Une partie du coût de ses ventes est également libellée en devises étrangères, notamment les achats libellés en dollars américains ou en yuan chinois. Le Groupe détient également certains actifs qui sont inscrits à son bilan en devises étrangères.

Le Groupe est donc exposé aux évolutions de ses devises alors que la devise de *reporting* comptable est l'euro.

Toutefois, le Groupe a mis en place une politique de centralisation de la gestion du risque de change et de sa trésorerie, dont l'objectif est de limiter cette exposition, et les coûts de couverture, en essayant au maximum d'adosser le produit des ventes réalisé en dollar américain et yuan chinois avec les achats réalisés dans ces mêmes devises auprès des fournisseurs et façonniers en Asie, afin de désensibiliser la marge nette au risque de change (*natural hedging*). Par ailleurs, pour les autres devises, la politique du Groupe est de convertir tous les excédents non nécessaires au financement de la croissance future dans la devise de *reporting* (euro) à la fin de chaque mois, afin de réduire au maximum la sensibilité du Groupe à ces autres expositions.

Dans cette perspective, le Groupe anticipe ses excédents et couvre par des ventes à terme simples ou des options vanille ses flux futurs hautement probables selon une gestion prudente. Le Groupe opère également une couverture de ses comptes courants et prêts intragroupes en devises finançant les investissements de ses filiales en devises par des *swaps* couvrant l'intégralité des engagements court et moyen terme de ses filiales. Le Groupe demeure cependant exposé à une sensibilité au risque de change compte tenu des investissements réalisés dans des pays dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de reporting (boutiques et fonds de commerce aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Asie, etc.), pour lesquels le Groupe n'a pas souhaité se refinancer dans la monnaie concernée.

6.17.3 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de certaines de ses dettes dont les taux d'intérêt sont indexés sur le taux interbancaire offert européen (« EURIBOR »), augmenté d'une marge. Le tableau ci-après présente la répartition de la dette taux fixe/taux variable au 31 décembre 2025 :

(En millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2025	
Dette à taux variable	**175,7**	**67 %**	**135,2**	**72%**
Term loan A	90,0	34 %	75,0	40%
Tirage ligne de crédit *revolving* (RCF)	15,0	6 %	0,0	0%
Lignes de PGE à taux variable	45,7	17 %	30,2	16%
Titres négociables à court terme (NEU CP)	25,0	10 %	30,0	16%
Dette à taux fixe	**85,7**	**33 %**	**51,8**	**28%**
Lignes de PGE à taux fixe	81,3	31 %	49,8	27%
Autres emprunts bancaires	4,4	2 %	1,9	1%
TOTAL	**261,4**	**100 %**	**187,0**	**100%**

6.17.4 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Compte tenu des engagements financiers du Groupe au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du niveau des taux d'intérêt, une hausse de 50 points de base de ces taux aurait eu un impact de 0,9 million d'euros sur la période.

6.17.5 Instruments dérivés utilisés pour gérer le risque de change

Opérations en devises étrangères

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change moyen annuel de la période concernée.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change latents résultant de cette conversion sont comptabilisés :

- dans le coût des ventes dans le cas des opérations commerciales ;
- dans le résultat financier net dans le cas des transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupes ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a recours à des instruments financiers pour réduire son exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de signature du contrat dérivé, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur, que les dérivés soient qualifiés ou non de couverture au sens de la norme IFRS 9. La méthode de comptabilisation des gains ou pertes en résultat dépend de la désignation, ou non, de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et, dans ce cas, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe couvre le risque de change relatif à des actifs ou passifs comptabilisés, ou bien à des opérations futures jugées hautement probables (couverture de flux de trésorerie).

Les justes valeurs des instruments dérivés actif et passif sont les suivantes au 31 décembre 2025 :

(En millions d'euros)	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Opérations à terme	0,5	(0,3)	0,2
Options	0.1	-	0.1
TOTAL	**0.6**	**(0,3)**	**0.3**

Les justes valeurs des instruments dérivés actif et passif au 31 décembre 2024 :

(En millions d'euros)	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Opérations à terme	0,2	(1,7)	(1,6)
Options	0,1	(0,3)	(0,2)
TOTAL	**0.2**	**(2,0)**	**(1,8)**

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, l'objectif de gestion et la stratégie de couverture. Le Groupe démontre également l'efficacité de la couverture pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Une part importante des ventes des sociétés du Groupe à leurs clients et à leurs propres filiales de distribution, ainsi qu'une partie de leurs achats, sont libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Les instruments de couverture sont utilisés pour atténuer les risques résultant des fluctuations des devises dans les opérations prévues sur des périodes futures (opérations de couverture de flux de trésorerie).

Les flux de trésorerie futurs libellés en devises sont estimés dans le cadre du processus budgétaire et sont couverts progressivement, dans la limite d'une maturité moyenne pour une collection excédant rarement un an. De fait, selon l'évolution des marchés, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

		USD	GBP	CHF	CNY	CAD	HKD	AUD	NZD	
Type d'impact	**Type de couverture**	**Export**	**Export**	**Export**	**Export**	**Export**	**Export**	**Export**	**Export**	**31/12/2025**
AERG impacts	CFH	0,0	0,1	0,0	0,2	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0	0,2
AERG impacts	FVH	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
CdR impacts	CFH	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0
CdR impacts	FVH	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,1	(0,0)	0,0	0,0
CdR impacts	*Trading*	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,00	(0,0)	0,0	0,0
TOTAL *(en M€)*		**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**(0,0)**	**0,1**	**(0,1)**	**0,0**	**0,3**
Position *(en millions de devises)*		13,1	12,8	0,2	49,0	2,7	97,5	15,0	0,7	

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour couvrir les achats et les ventes liés aux collections printemps/été et automne/hiver.

Analyse de sensibilité au risque de change

Une hausse (baisse) des différentes devises par rapport à l'euro au 31 décembre aurait affecté la valorisation des instruments financiers libellés en devises et aurait entraîné une baisse (hausse) des capitaux propres et du résultat comme le montre le tableau ci-après.

Cette analyse se fonde sur des variations de change que le Groupe juge raisonnables à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, il est supposé que toutes les autres variables, et notamment les taux d'intérêt, restent constantes et il n'est pas tenu compte de l'impact sur les ventes et les achats anticipés.

31/12/2025	**Capitaux propres**		**Compte de résultat**	
(En millions d'euros)	**Hausse**	**Baisse**	**Hausse**	**Baisse**
USD (variation +/-10 %)	(0,5)	0,5	(0,6)	0,6
GBP (variation +/-10 %)	(1,1)	1,2	(0,1)	0,0
CHF (variation +/-10 %)	(0,5)	0,6	0,7	(0,7)
HKD (variation +/-10 %)	(0,4)	0,3	(0,6)	0,7
CNY (variation +/-10 %)	0,0	0,0	0,0	0,0
CAD (variation +/-10 %)	(0,3)	0,2	0,1	(0,2)
AUD (variation +/-10 %)	(0,2)	0,2	(0,7)	0,5
NZD (variation +/-10 %)	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0
SENSIBILITÉ NETTE DES FLUX DE TRÉSORERIE	**(3,0)**	**3,0**	**(1,1)**	**1,1**

Une hausse (baisse) de l'euro par rapport aux différentes devises au 31 décembre aurait affecté la présentation des comptes consolidés comme le montre le tableau ci-après (*excluant l'impact des instruments financiers et dérivés ci-dessus*). Cette analyse se fonde sur le taux de change en vigueur à la date de clôture sur les états financiers libellés en devises étrangères des entités consolidées au 31 décembre 2025.

31/12/2025	**Capitaux propres**		**Compte de résultat**	
(En millions d'euros)	**Hausse**	**Baisse**	**Hausse**	**Baisse**
USD (variation +/-10 %)	(2,9)	3,5	(1,7)	2,0
GBP (variation +/-10 %)	0,2	(0,1)	(0,9)	1,1
CHF (variation +/-10 %)	(0,9)	1,1	(0,4)	0,5
HKD (variation +/-10 %)	(5,1)	6,2	2,8	(3,4)
CNY (variation +/-10 %)	(0,9)	1,1	(0,4)	0,5
SENSIBILITÉ AU TAUX DE CHANGE	**(9,6)**	**11,8**	**(0,6)**	**0,7**

6.17.6 Échéance des dettes financières et risque de liquidité

L'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée par rapport au montant de ses emprunts à court terme, hors instruments dérivés, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le niveau de liquidité du Groupe est fonction du montant de ses placements, de sa capacité à lever des emprunts à long terme, de la qualité de ses relations avec les banques, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau ci-après présente l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts comptabilisés au 31 décembre 2025.

(En millions d'euros)	**2026**	**2027**	**Total**	**Valeur comptable au 31 décembre 2025**
Emprunts à terme amortissables *(Term loan A* & PGE)	65,4	89,6	155,0	154,0
Tirage ligne de crédit *revolving* (RCF)	-	-	-	-
Autres emprunts bancaires	1,9	-	1,9	1,9
Concours bancaires et dettes financières à court terme	30,0	-	30,0	30,0
Intérêts courus sur emprunts et autres	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)
Autres dettes financières	1,6	2,1	3,7	3,7
Découverts bancaires	5,5	-	5,5	5,5
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025	**104,2**	**91,7**	**195,9**	**194,9**

À la clôture de l'exercice 2025, l'encours de Neu CP était de 30 millions d'euros. La ligne de crédit *revolving* de 200 millions d'euros était intégralement non tirée.

6.17.7 Risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de crédit limité compte tenu des différents réseaux de vente des produits du Groupe :

- une part importante de son activité est la vente au détail pour laquelle les clients règlent leurs achats au comptant ;
- les affiliés sont facturés une ou deux fois par mois et le règlement intervient dans un délai de quelques jours. Le Groupe dispose d'une garantie bancaire pour chacun de ses affiliés ;
- les grands magasins sont facturés à la fin de chaque mois pour un règlement en cours de mois suivant. En cas de risque de recouvrement, une dépréciation peut être constatée (5,7 millions d'euros au 31 décembre 2025) ;
- les partenaires, ou « partenaires *wholesale* » (hors France) règlent à échéance 30 ou 45 jours le plus souvent couverts par des lettres de crédit à l'exception de ceux implantés dans des pays jugés à risque pour lesquels les conditions sont le règlement à l'expédition ;
- à la clôture du 31 décembre 2025, le montant des créances échues représentait 0,5 million d'euros soit 1 % du solde des créances clients.

Note 7 Engagements hors bilan

7.1 ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Lignes de crédit non tirées (crédit *revolving)*	185,0	200,0
Engagements de garantie	5,9	11,8
ENGAGEMENTS REÇUS	**190,9**	**211,8**

Au 31 décembre 2025, les engagements de garanties sont constitués de garanties reçues de la part des affiliés pour 2,1 millions d'euros, et de la part des partenaires pour 9,2 millions d'euros.

7.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Sûretés	-	-
Lettre de crédit	0,3	-
Nantissement de fonds de commerce	0,1	-
Engagements de garantie	32,3	42,8
Garantie liée au programme d'émission de Titres Négociables à Court Terme (Neu CP) (1)	210,0	210,0
ENGAGEMENTS DONNÉS	**242,7**	**252,8**

Au 31 décembre 2025, les engagements de garantie sont constitués notamment de garanties bancaires.

(1) : Les NEU CP sont placés à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2024

8. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est présenté dans le tableau ci-après :

	31/12/2024		31/12/2025	
Société	**% intérêt***	**Méthode de consolidation**	**% intérêt***	**Méthode de consolidation**
SMCP	**100,00 %**	**Société mère**	**100,00%**	**Société mère**
SMCP GROUP	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP LOGISTIQUE	100,00 %	IG	100,00%	IG
SANDRO ANDY	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP BELGIQUE	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP DEUTSCHLAND	100,00 %	IG	100,00%	IG
PAP SANDRO ESPAÑA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP ITALIA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP UK	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP IRELAND	100,00 %	IG	100,00%	IG
MAJE	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP LUXEMBOURG	100,00 %	IG	100,00%	IG
MAJE SPAIN	100,00 %	IG	100,00%	IG
MAJE STORES	100,00 %	IG	100,00%	IG
CLAUDIE PIERLOT	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP USA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP USA Retail East	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP USA Retail West	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP CANADA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP ASIA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP SHANGHAI TRADING CO.	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP NETHERLANDS	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP SWITZERLAND	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP Hong Kong	100,00 %	IG	100,00%	IG
SANDRO FASHION SINGAPORE	100,00 %	IG	100,00%	IG
AZ RETAIL	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP DENMARK	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP NORWAY	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP MACAU	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP SWEDEN	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP PORTUGAL	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP TAIWAN	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP JAPAN	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP MALAYSIA	100,00 %	IG	100,00%	IG
FURSAC	99,97 %	IG	100,00%	IG
SMCP AUSTRALIA	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP NEW ZEALAND	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP APAC PTE	100,00 %	IG	100,00%	IG
SMCP FASHION	100,00 %	IG	100,00%	IG

* Le % d'intérêt est identique au % de contrôle.

Abréviation utilisée : « IG » = intégration globale. « NC » = non consolidé.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant